PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES INTERPELLATIONS ET DES QUESTIONS ORALES

INTEGRAAL VERSLAG VAN DE INTERPELLATIES EN MONDELINGE VRAGEN

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DE L'EMPLOI,

CHARGÉE DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE, DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

COMMISSIE VOOR DE ECONOMISCHE ZAKEN EN DE TEWERKSTELLING,

BELAST MET HET ECONOMISCH BELEID, HET WERKGELEGENHEIDSBELEID EN DE BEROEPSOPLEIDING

RÉUNION DU JEUDI 14 JUILLET 2016

VERGADERING VAN DONDERDAG 14 JULI 2016

COMPTE RENDU PROVISOIRE

Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

Présidence : M. Eric Bott, doyen d'âge.

INTERPELLATIONS

M. le président.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

INTERPELLATION DE MME ISABELLE EMMERY

À M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DE L'EMPLOI, DE L'ÉCONOMIE ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,

concernant "la croissance et la méconnaissance du secteur de l'économie sociale".

[109]

M. le président.- La parole est à Mme Emmery.

Mme Isabelle Emmery (PS).- Considérée jadis comme manquant d'intérêt, l'économie sociale a aujourd'hui le vent en poupe. En effet, les excès du capitalisme génèrent une forme de défiance alors que les caractéristiques statutaires de l'économie sociale deviennent de plus en plus génératrices de confiance. À lui seul, selon les derniers chiffres de fin 2014, le secteur de l'économie sociale et solidaire représentait 18.000 entreprises en Belgique, actives principalement dans le secteur de la santé et l'action sociale.

Sur la période 2008-2014, ce nombre a progressé de 2,2%. Méconnu, mais vaste, ce secteur semble donc susciter un regain d'intérêt en temps de crise, alors que celui des entreprises privées diminuait de 2,3%. Un secteur qui connaît peu la crise, car il sait s'adapter.

En Europe, ce secteur représente 14 millions d'emplois soit 6,5% des travailleurs de l'Union européenne. Les entreprises d'économie sociale représentaient 371.478 emplois équivalents temps plein, soit 11,9% de l'emploi salarié total en Belgique sur la période 2008-2014. "Et ce sont dans les entreprises sociales du secteur privé de grande taille, celles qui rassemblent 100 travailleurs et plus, que l'on trouve la plus importante part d'emplois salariés ; au moins 20%. Cela montre que le préjugé qui voudrait que l'économie sociale concerne de petites entreprises est faux", indiquait le coordinateur de l'Académie des entrepreneurs sociaux, il y a peu de temps dans la presse.

Selon l'Académie des entrepreneurs sociaux de HEC–École de gestion de l'Université de Liège et

CBC Banque & Assurance qui a dévoilé son baromètre annuel des entreprises sociales en Belgique, il ressort que le secteur est effectivement en pleine croissance, mais que le grand public n'en a que de très vagues connaissances.

Bien que très diverses, ces structures ont toutes pour objectif premier de satisfaire les besoins de leurs membres selon une gouvernance démocratique. Ces caractéristiques les différencient des sociétés de capitaux où la finalité est la maximisation des profits tirés du capital investi par des actionnaires, et dont le pouvoir de décision est proportionnel au nombre d'actions détenues. Selon le baromètre, seul un Belge sur trois a déjà entendu parler d'économie sociale, mais 40% d'entre eux n'en donnent pas une définition correcte.

[113]

Sous l'expression d'économie sociale, est regroupée l'activité économique non régie par les règles traditionnelles de l'économie capitaliste basée sur la recherche du profit. Le secteur de l'économie sociale comprend les entreprises qui ont une activité économique de production de biens ou de services, mais qui ont pour objectif de mettre leurs activités à disposition de la collectivité et/ou d'affecter leurs bénéfices à leurs travailleurs ou à la collectivité plutôt qu'à la rémunération du capital.

Il s'agit selon certains d'un "troisième secteur" qui ne serait, par ailleurs, pas radicalement séparé par une frontière délimitée des secteurs publics et privé à but lucratif.

Définir l'économie sociale constitue ainsi un exercice difficile puisque les approches varient selon les buts sociétaux poursuivis qui vont de l'insertion professionnelle au développement local ou encore à l'amélioration des conditions de travail, mais aussi selon son approche conceptuelle ou pragmatique. Tant à Bruxelles qu'en Flandre et en Wallonie, l'approche conceptuelle semble privilégiée.

Comment expliquer cette méconnaissance du public envers le secteur de l'économie sociale dont les chiffres prouvent qu'il occupe pourtant une belle place au sein du marché ?

Quels sont les outils de communication mis en avant et développés pour valoriser davantage l'entrepreneuriat social dans notre Région ?

Disposons-nous des chiffres quant au nombre d'entreprises d'économie sociale présentes sur le territoire bruxellois ? Quel pourcentage d'emplois ce secteur représente-t-il à Bruxelles ? Il s'agit ici de statistiques plus fines que celles que j'ai citées et qui concernent un plus large territoire.

Quels sont les incitants sociaux et fiscaux existant actuellement pour inciter les petites structures à

se lancer ?

Comme évoqué dans mon développement, le secteur des entreprises privées a diminué de plus de 2% alors que celui de l'économie sociale est en croissance. Faut-il y voir un phénomène de vases communicants ?

Maxime Bouchat, coordinateur de l'Académie des entrepreneurs sociaux, suggère, pour inciter les petites structures d'économie sociale à se lancer, de "leur expliquer qu'il existe d'autres formes juridiques plus propices au développement d'une entreprise que les asbl, qui représentent 90% des entreprises sociales. Comme les coopératives, qui ont un aspect plus marchand".

On ne peut qu'être d'accord avec cette affirmation. Comment est prise en charge l'aide, en termes de conseils dispensés au moment du lancement de ce type d'entreprises, par les diverses institutions régionales pouvant être consultées ? Je pense tant à la Maison de l'entrepreneuriat qu'à Brusoc, par exemple.

[115]

(M. Bernard Clerfayt, président, prend place au fauteuil présidentiel)

Bespreking

De voorzitter.- De heer De Lille heeft het woord.

De heer Bruno De Lille (Groen).- Ik dank mevrouw Emmery om opnieuw de aandacht op de sociale economie in Brussel te vestigen. Die sector is heel belangrijk, ook voor Groen. Het regeerakkoord heeft die belangrijke economische sector tot nu toe wat verwaarloosd. Het aantal sociale bedrijven in Brussel is volgens het laatste barometerrapport 2016 van de Académie des Entrepreneurs Sociaux gestegen met 6,1% tot 4.582 voor de periode 2008 tot 2014. In diezelfde periode is het aantal bedrijven dat tot het gewone economische circuit behoort, in België gedaald met 3,2%. Er is eigenlijk een tegengestelde beweging.

Ook de werkgelegenheid neemt toe in die sociale ondernemingen. Voor Brussel gaat het om 76.448 voltijdse equivalente betrekkingen in de sociale economie voor 2014. Ook daar is er een groei van 25% tegenover 2008. Dit cijfer betreft de voltijds equivalente betrekkingen, maar lang niet iedereen werkt voltijds dus in de praktijk gaat het om veel meer mensen. De sociale economie en de sociale bedrijven zijn met andere woorden een belangrijk deel van de Brusselse economie. Groen betreurt dat het Brusselse regeerakkoord zo weinig aandacht besteedt aan die sector.

In 2012 werd de nieuwe ordonnantie over de sociale economie goedgekeurd. Ze vervangt de ordonnantie van 2004. Die ordonnantie is evenwel nog niet in werking getreden. Bij gebrek aan uitvoeringsbesluiten, bepaalt de ordonnantie van 2004 nog steeds het werkkader.

In een antwoord op een mondelinge vraag van de heer Pinxteren van eind 2014 zegt u dat de regering haar verantwoordelijkheid zal opnemen. We zijn intussen al over de helft van 2016 en het is nog altijd wachten. We hopen dat we niet aan het wachten zijn op Godot.

In aanvulling op de interpellatie van mevrouw Emmery wilde ik graag weten hoe het nu zit met de uitvoeringsbesluiten. Hoever is het overleg met de sector gevorderd? Wat zijn de conclusies? Welk tijdschema is er vastgelegd voor de uitvoeringsbesluiten?

Begin dit jaar heb ik u een vraag gesteld over de sociale economiebedrijven die geen subsidies van de Vlaamse overheid meer zullen krijgen. Het gaat onder meer om het Atelier Groot Eiland. U hebt toen gezegd dat er een overgangsregeling werd uitgewerkt. Wat is de stand van zaken?

De voorzitter.- Mevrouw Goeman heeft het woord.

Mevrouw Hannelore Goeman (sp.a).- Ook de sp.a is absoluut overtuigd van de meerwaarde van de sociale economie, op zowel menselijk als maatschappelijk vlak. Ik ben gisteren nog op bezoek geweest bij het Atelier Groot Eiland, dat een heel leuk 'urban farming'-project aan het uitbouwen is op het dak van de Abattoir. Er is evengoed Les Petits Riens en Casablanco in Anderlecht, dat vorig jaar nog de Prijs Armoede Uitsluiten heeft gewonnen. Het is heel moeilijk om geen fan te worden van het werk dat ze doen.

Die vorm van sociaal ondernemen geeft kansen aan vaak laaggeschoolde mensen die in het gewone arbeidscircuit niet aan de bak komen. Sociale economie levert niet alleen werkgelegenheid op voor kansengroepen maar heeft ook tot doel om een grote maatschappelijke meerwaarde te creëren op sociaal, cultureel, ecologisch of welzijnsgebied. Het gaat vaak om initiatieven die van onderuit ontstaan, lokale werkgelegenheid verschaffen en sterk bijdragen aan het maatschappelijke weefsel van de wijken waarin ze zijn ingebed. Kortom, ze vormen een enorme aanwinst voor het gewest.

Ik treed de vragen van mevrouw Emmery bij. Ik vind het evenzeer jammer dat deze schitterende sector niet beter bekend is bij een breder publiek. Nog belangrijker dan de appreciatie door het publiek, vind ik die van de overheid. In tegenstelling tot wat de heer De Lille stelt, vind ik wel dat de regering aandacht besteedt aan de sociale economie in het regeerakkoord. Bovendien heeft de minister het budget voor sociale economie in 2016 met meer dan 1 miljoen euro verhoogd. Dat zijn allemaal signalen die erop wijzen dat de regering veel belang hecht aan deze sector.

Het is inderdaad de bedoeling om het wettelijk kader te actualiseren. De huidige ordonnantie dateert

inderdaad van 2004 en is niet meer volledig afgestemd op de ontwikkelingen in de sector. In de vorige legislatuur werden er een aantal pogingen ondernomen om ze te actualiseren, maar die verliepen moeizaam en zijn nooit concreet uitgewerkt. De minister besloot om voor een nieuwe ordonnantie te zorgen. Ten tijde van de begrotingsbesprekingen vermeldde hij dat we die tegen het zomerreces mochten verwachten. Wanneer zullen de ordonnantie en de bijbehorende uitvoeringsbesluiten het licht zien? Is er al een kadernota? Welke richting gaat die uit? Wat zijn de vernieuwingen ten opzichte van de vorige regeling? Werd de sector geconsulteerd? Zal dat nog gebeuren en op welke wijze? Bent u bereid om uw plannen toe te lichten in het parlement?

[117]

M. le président.- La parole est à M. Gosuin.

M. Didier Gosuin, ministre.- Oui, l’économie sociale reste méconnue. Mais c’est une responsabilité collective. Pendant longtemps, la vision majoritaire sur l’économie sociale a été d’en faire une forme de niche stratégique. Les entreprises d’économie sociale étaient, dans cette vision, des modèles d’entreprises vertueuses organisées dans un objectif principal d’insertion socioprofessionnelle de publics "éloignés de l’emploi", des entreprises qui engageraient les exclus que le monde économique classique ne pouvait plus engager dans sa recherche de performance et de rentabilité dictée par les acteurs financiers toujours plus influents.

Ces entreprises d’économie sociale sont donc devenues, comme vous le dites, un secteur. L’économie sociale bruxelloise d’insertion existe depuis longtemps. Via l’ordonnance du 18 mars 2004 relative à l'agrément et au financement des initiatives locales de développement de l'emploi et des entreprises d'insertion, la Région de Bruxelles-Capitale s’est dotée de la première réglementation en matière d’économie sociale d’insertion.

Il est exact qu'une autre ordonnance a été votée en 2012, mais je dois reconnaître que, à la fois selon le secteur et selon l'administration, elle est inapplicable. Nous voulons donc élaborer un nouveau cadre, d'autant que la sixième réforme de l'État a rapatrié du niveau fédéral des compétences en matière d'économie sociale. Je regrette que cette ordonnance soit inapplicable et les arrêtés impossibles à traduire, mais nous devons reprendre tout à zéro, et c'est ce à quoi nous travaillons.

(verder in het Nederlands)

De sector is zeer goed bekend bij degenen die zich ervoor interesseren en een iets ruimere groep, maar slaagt er niet altijd in een breed publiek met belangstelling voor ondernemen te bekoren. Dat is echter aan het veranderen. Een aantal jongeren geeft blijk van interesse en wil om te ondernemen maar dan aan de hand van zinvolle modellen, en ook de burgers verwachten een nieuwe economische koers.

(poursuivant en français)

Valoriser ce secteur est donc une des priorités du gouvernement. Nous estimons que les entreprises sociales qui traduisent dans leur projet économique une finalité sociale et un mode de gouvernance démocratique et participatif ont un rôle à jouer dans le développement économique bruxellois. C'est pourquoi la Stratégie 2025 pour Bruxelles, adoptée en juin 2015, considère les entreprises sociales, issues de l'économie sociale, comme des modèles économiques porteurs - je vous renvoie à l'objectif 10 - et annonce qu'un environnement favorable sera créé pour que les acteurs existants en économie sociale, ainsi que de nouveaux acteurs, puissent se déployer au-delà de la logique d'insertion socioprofessionnelle.

Il faudra encore un peu de patience pour cette ordonnance. Entre-temps, nous avons travaillé sur les modèles de financement. Le gouvernement, en une seule séance, a accepté la réforme des groupes cibles, qui vise aussi la réforme de financement de l'ensemble des mesures de statuts auquel était confrontée l'économie sociale. À cet égard, c'est une avancée significative pour le secteur.

[119]

Je citerai quatre exemples d'outils de communication et de soutien développés pour valoriser davantage l'entrepreneuriat social dans notre Région. Tout d'abord, le Small Business Act adopté ce jeudi 30 juin et présenté publiquement ce lundi 4 juillet. Il fait du soutien aux entrepreneurs sociaux et aux entreprises sociales un objectif spécifique, avec une liste de mesures pour que, dans une vision 2019-2025 pour la Région, ce modèle économique soit considéré comme porteur par les candidats entrepreneurs.

(verder in het Nederlands)

De opname van de sociale economie in de Small Business Act voor Europa strookt met de intentie om verder te gaan dan een sociale inschakelingseconomie. Het is de bedoeling om het potentieel van sociale ondernemingen als economisch model beter te ontwikkelen. In plaats van de sociale economie en het sociaal ondernemerschap als tweederangsthema's te behandelen, integreert de regering ze in het klassieke ondernemingsbeleid.

(poursuivant en français)

Deuxièmement, l'appel à projets d'économie sociale lancé cette année, doté d'un budget de 500.000 euros, est en phase d'analyse et permettra de financer les meilleures initiatives économiques d'entreprises sociales en création ou en croissance.

Troisièmement, le projet Coopcity, développé dans le cadre du Feder 2014-2020, dotera Bruxelles

d’un centre pour l’entrepreneuriat social et coopératif. Ce projet, porté par SAW-B en partenariat avec Febecoop, Bruxelles-Emergences et impulse.brussels, développera une communication numérique dès cet été.

Enfin, l’administration bruxelloise et le 1819 diffusent également de l’information. Le site du Service public régional de Bruxelles (SPRB) et Bruxelles Économie et Emploi décrivent les règles en vigueur ; et le portail d’information 1819, Entreprendre à Bruxelles a développé un thème spécifique sur l’économie sociale.

Le changement total de paradigme est que l'on ne parle plus de l'économie d'un côté et de l'économie sociale de l'autre. Tous les outils, les moyens et les structures au service de l’économie sont aussi au service de l'économie sociale. C'est une avancée considérable.

Votre deuxième question porte sur le nombre d’entreprises d’économie sociale présentes sur le territoire bruxellois et le pourcentage d’emplois que ce secteur représente à Bruxelles. Il existe deux manières de calculer. La première est proposée par le Baromètre des entreprises sociales en Belgique de 2016 établi par l’Académie des entrepreneurs sociaux qui se base sur une définition très large de l’entrepreneuriat social. La seconde est issue d’une méthodologie qui affine ces chiffres sur la base du cadastre des entreprises d’économie sociale à Bruxelles réalisé par la plate-forme des acteurs d’économie sociale ConcertES, à la suite d'un appel d’offres lancé à mon initiative en juin 2015. Le périmètre de ce cadastre est plus restreint que le périmètre utilisé dans le baromètre 2016 susmentionné. En sont retirés les organisations actives dans les secteurs de l’enseignement, des hôpitaux et des administrations publiques, car il faut se concentrer sur les éléments moteurs si l'on veut avoir une bonne vision de la réalité et de la capacité de mobilisation de ce secteur.

[121]

Selon le Baromètre des entreprises sociales, en 2015, il y avait 4.582 entreprises sociales en Région bruxelloise, qui occupaient 76.448 travailleurs.

Si l'on se fonde sur le cadastre plus fin que j'ai sollicité sur la base de l'appel d'offres, il ressort que fin 2013, la Région de Bruxelles-Capitale comptait 785 entreprises d’économie sociale, soit 564 entreprises employeuses et 221 entreprises non employeuses. En 2013, elles employaient 19.821 travailleurs en Région de Bruxelles-Capitale. Je ne parlerai pas des hôpitaux et autres, car ce n'est pas ce créneau que nous voulons développer. Nous visons les activités économiques émergentes.

Pour être exhaustif, je signale que le public cible employé par les initiatives locales de développement de l’emploi (ILDE) et les entreprises d'insertion (EI) agréées par la Région se chiffre, en 2016, à 1.508 équivalents temps plein.

La plate-forme ConcertES et l'Académie des entrepreneurs sociaux travaillent à une convergence de leurs statistiques, car il serait bon de disposer d'un instrument unique.

Votre troisième question porte sur les incitants sociaux et fiscaux visant à aider les petites structures à se lancer. Des incitants fiscaux organisés par le niveau fédéral sont prévus. Je citerai deux cas :

- le taux de TVA qui passe de 21% à 6% pour les employeurs reconnus d'insertion sociale (SINE) ;

- l'avantage fiscal pour les entreprises d'insertion, qui peuvent exclure des bénéfices soumis à l'impôt des sociétés les bénéfices maintenus dans le patrimoine de la société pour la ou les périodes imposables clôturées au cours de la période pour laquelle elle est reconnue.

Pour encourager le développement de l'entrepreneuriat social, en termes d'incitants sociaux, je pense que vous visez aussi les dispositifs d'aide à l'emploi :

- le soutien structurel aux ILDE et aux EI dans le cadre de l'ordonnance du 18 mars 2004 qui régit spécifiquement leur agrément et leur financement ;

- les entreprises sociales qui peuvent bénéficier de travailleurs "article 60" et des mesures groupes cibles, spécifiquement les travailleurs SINE ;

[123]

- l'octroi aux dix-neuf CPAS bruxellois d'une enveloppe budgétaire permettant une subvention majorée pour les CPAS en cas de mise au travail d'un travailleur "article 60" au sein d'une initiative d'économie sociale.

De mémoire, je pense qu'entre 2015 et 2016, le budget a été augmenté par le gouvernement de cinq ou six millions. Ce serait injuste de dire que nous n'avons pas fait grand-chose.

Je peux regretter les décisions de la Communauté flamande en ce qui concerne Groot Eiland, mais je ne vais pas m'y substituer. Je comprends que vous vous intéressiez à ces structures qui accomplissent d'ailleurs un excellent travail. Toutefois, vous ne pouvez pas me demander de combler tous les manquements de la Communauté flamande ou de la Communauté française. La Région bruxelloise est incapable de le faire.

Pour notre part, nous avons prévu le financement futur de Groot Eiland et nous maintenons la concertation. Une rencontre est d'ailleurs prévue au mois de septembre.

Cependant, il n'est pas question que je dise à mon homologue néerlandophone, M. Muyters, que, s'il supprime ses subventions, nous, nous, verserons l'argent.

Sachez aussi que les entreprises d'économie sociale ont également accès aux aides aux entreprises pour la promotion de l'expansion économique aux mêmes conditions que les autres entreprises.

Votre quatrième question porte sur une hypothèse de "vases communicants" entre le secteur des entreprises privées qui a, dites-vous, diminué de plus de 2%, alors que celui de l'économie sociale est en croissance.

Je ne pense pas que cette hypothèse explique les développements économiques. D'abord, ces diminutions d'emploi sont calculées sur des sondages qui ont la même valeur que ceux qui prédisaient la défaite du Brexit. Dans les faits, nous n'assistons pas à une diminution globale de l'emploi.

[125]

Je ne pense de toute façon pas qu'il existe un lien entre la croissance de l'économie sociale et celle de l'économie classique. Il y a des créations et des destructions d'entreprises, mais je ne pense pas que le développement des entreprises sociales soit en lien avec la diminution du nombre d'entreprises classiques. Il faudrait segmenter l'analyse de manière bien plus fine pour comprendre les développements. Il existe des effets sectoriels ; les entreprises sociales étant très actives dans certains secteurs et pas dans d'autres.

Je pense - et je souhaite - qu'il faudrait des années de croissance intensive de l'économie sociale avant d'observer des éventuels phénomènes de vases communicants. Il existe aussi des complémentarités, avec des collaborations entre entreprises classiques et entreprises sociales.

Votre troisième question porte sur l'aide régionale, en termes de conseils dispensés au moment du lancement de ce type d'entreprises, et son organisation par les diverses institutions régionales pouvant être consultées. Nous proposons une diversité d'appuis possibles en termes d'accompagnement. C'est ainsi que Brusoc n'intervient pas au moment de la création de l'entreprise sociale, mais bien une fois celle-ci constituée et agréée et quand l'organisation est en recherche de financement.

Afin de vous démontrer que ce gouvernement a beaucoup bougé, outre les plus de 5.000.000 euros en "article 60" qui profitent notamment au secteur de l'économie sociale, des 500.000 euros et du Small Business Act, j'ai prévu dans le budget 2016 de renforcer Brusoc et de financer prochainement Brupart pour soutenir l'entrepreneuriat social. En tout, il s'agit une augmentation de 700.000 euros sur le budget 2016. En termes d'appui, le 1819 peut informer sur les dispositifs

régionaux d'appui à l'entrepreneuriat. L'administration, et plus spécifiquement la cellule économie sociale de la Direction de la politique de l'emploi peut également conseiller les candidats entrepreneurs quant aux subsides possibles, de même qu'impulse.brussels et Atrium. Comme je vous l'ai dit, il n'y a plus de différenciation entre les types de structures économiques.

Je citerai encore les coopératives d'activités, les guichets d'économie locale et les actions d'accompagnement à la création de son emploi (ACE) et toute la chaîne publique et privée d'accompagnement des entreprises qui peuvent bien évidemment être consultés également.

Enfin, plusieurs acteurs privés de type associatif offrent un accompagnement personnalisé :

- le projet Coopcity dont j'ai parlé - et donc également impulse.brussels - et qui est un partenaire de ce projet ;

- deux agences conseils en économie sociale spécifiquement destinées à offrir un accompagnement personnalisé pour le lancement d'entreprises d'insertion ou d'initiatives locales de développement de l'emploi ;

- des acteurs comme la Coopérative de crédit alternatif (Crédal) qui accompagnent et financent simultanément certains projets.

Oui, le projet est encore en situation d'insuffisance numérique importante. Oui, le gouvernement en a fait une de ses priorités. Il serait faux de prétendre le contraire : je vous ai cité tous les outils et tous les moyens mis en œuvre. Certes, il nous reste à finaliser le cadre sur lequel nous sommes en train de travailler. Il faut encore un peu de patience. Nous le faisons en concertation et la meilleure des choses qui puisse arriver est que l'ordonnance votée prochainement soit applicable, contrairement à celle de 2012 qui n'a jamais pu l'être.

[127]

M. le président.- La parole est à Mme Emmery.

Mme Isabelle Emmery (PS).- Cette thématique est en constante évolution. Ce que je retiens de votre réponse et des chiffres apportés, c'est que ce secteur quitte complètement le statut de niche pour véritablement entrer dans une conception économique à part entière. C'est, comme vous le soulignez, un réel changement de paradigme. Ce changement doit, je pense s'accompagner d'une meilleure connaissance du secteur par le grand public afin de pouvoir attirer et inciter à cette forme d'entrepreneuriat. On ne distingue pas encore à ce stade la volonté de populariser ce secteur, mais peut-être que l'acquisition d'un cadre plus précis est préalable à son expansion, au-delà des décisions récentes prises en lien avec le statut des travailleurs.

Si nous sommes tous attentifs à ce secteur, c'est parce qu'il touche à l'emploi des Bruxellois. Or, c'est notre objectif de créer de la richesse à travers le travail de nos habitants, de nos résidents, de notre jeunesse. C'est un secteur qui le permet très certainement.

Je m'interroge sur les délais, mais je suppose qu'à ce stade, vous n'avez pas encore de planification précise. Vous aviez instauré des groupes de travail avec les secteurs. Quel calendrier vous êtes-vous fixé ?

[129]

M. le président.- La parole est à M. Gosuin.

M. Didier Gosuin, ministre.- J'ai pour habitude de respecter mes délais. Je m'étais ainsi engagé à opérer cette importante réforme des groupes cibles avant l'été. Nous avançons, mais pour la fin de l'année, nous devons avoir conclu ce dossier.

Il y a une chose qui devrait changer et je me suis permis de rencontrer à ce sujet les recteurs des universités : il faudrait qu'en faculté de sciences économiques, le concept de l'économie sociale soit évoqué. Ce concept n'est même pas traité dans les milieux académiques. Il serait important de pouvoir y évoquer ce mode d'organisation basé sur des valeurs et des principes différents, tout en restant dans l'économie, puisque c'est avec la même rigueur, les mêmes "ratings", le même "break-even" - pour utiliser le vocabulaire d'aujourd'hui - qu'on gère une économie sociale. Sans porter de jugement sur les qualités des divers modèles économiques, il me semble quand même qu'une évolution est nécessaire dans le monde académique pour que les étudiants qui, demain, seront des managers, des créateurs ou des entrepreneurs soient aussi formés à cette dimension.

[131]

Mme Isabelle Emmery (PS).- La parlementaire qui siège au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été très attentive à vos propos et elle mettra un point d'honneur à travailler cette thématique.

- *L'incident est clos.*

[135]

INTERPELLATION DE MME ZOÉ GENOT

À M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE

BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DE L'EMPLOI, DE L'ÉCONOMIE ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,

concernant "le lancement des premiers contrats d'insertion".

M. le président.- La parole est à Mme Genot.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Les premiers contrats d'insertion ont été lancés puisqu'ils débutent concrètement en juillet. Ils permettent à des jeunes de moins de 25 ans, peu qualifiés et qui sont au chômage depuis plus de 18 mois de signer un contrat de travail d'un an, lequel pourrait être un tremplin vers une insertion dans le marché du travail. Vous avez annoncé que 655 contrats ont déjà été signés.

Il s'agit évidemment de ne pas confondre ces contrats d'insertion avec les stages de quatre mois et qui n'étaient pas de véritables contrats de travail ouvrant les droits à la pension, etc. Il s'agit ici de vrais contrats de travail.

Bien qu'ils aient été accueillis parfois de manière assez fraîche, car certains y avaient vu une volonté de substituer des emplois de longue durée comme les ACS, dédiés principalement au secteur associatif, par des "emplois rotatifs", ainsi appelés par Mme Emmery. Néanmoins, pour les 655 jeunes concernés par ces contrats d'insertion, ces dernières constituent une réelle opportunité.

Du côté des employeurs, ils pourront bénéficier d'emplois de 12 mois soutenus par Actiris. D'après votre conférence de presse, 139 employeurs auraient répondu avec enthousiasme à cette offre. Comment les employeurs potentiels ont-ils été informés de cette nouvelle possibilité ? Quelles démarches doivent-ils entreprendre en pratique ? Quels sont les retours ?

Par ailleurs, 109 asbl bénéficieront de 319 contrats. Toutes les demandes des asbl ont-elles pu être satisfaites ? Si non, comment et par qui les arbitrages ont-ils été réalisés ? Vous avez mis en avant l'importance de la qualité de l'encadrement. C'est effectivement le cas, surtout dans le cadre d'un emploi temporaire si l'on veut que les jeunes ressortent de l'expérience mieux armés sur le marché du travail. Comment et par qui la qualité de l'encadrement a pu être évaluée ?

Dix-sept communes ont obtenu 242 contrats et 9 CPAS ont obtenu 54 contrats. Quelles communes et quels CPAS n'ont pas demandé de contrat d'insertion ? Toutes les demandes ont-elles pu être satisfaites ? Si non, comment les arbitrages ont-ils été réalisés ?

Du côté des travailleurs, rappelons que ces contrats concernent des jeunes de moins de 25 ans qui sont inscrits chez Actiris depuis plus de 18 mois. Quels jeunes ont été sollicités pour répondre à ces

emplois ? Comment s'est faite la sélection des jeunes ? Sur la base de quels critères ?

Comment s'est fait le "matching" entre les jeunes et les emplois proposés ? Comment sont sélectionnés les trois jeunes aux profils les plus adaptés ? L'intérêt du jeune pour le poste peut-il être pris en compte ou non ?

Tous les jeunes reçoivent-ils des postes leur correspondant ou une présélection est-elle déjà effectuée à ce niveau ? Des difficultés ont-elles été rencontrées lors de ces matchings et peut-on disposer d'une première photographie des jeunes qui se sont vu proposer les contrats d'insertion : âge, sexe, niveau d'études, commune d'origine ?

Le Conseil de la jeunesse a principalement réagi à propos du projet wallon en regrettant de n'avoir pas été associé à la réflexion, alors qu'il pourrait être considéré comme un acteur à part entière. Du côté d'Actiris, quelles difficultés ont été rencontrées ? À quel rythme espère-t-on susciter les demandes des employeurs et réaliser d'autres engagements ? Je vous remercie pour vos réponses.

[139]

Bespreking

De voorzitter.- Mevrouw Goeman heeft het woord.

Mevrouw Hannelore Goeman (sp.a).- Ik dank mevrouw Genot voor haar interessante vragen. De sp.a is uiteraard ook geïnteresseerd in de invloed van de inschakelingscontracten. We zijn bijzonder blij dat de regering en de minister enorme inspanningen leveren in de strijd tegen de jeugdwerkloosheid. Gezien de omvang van de inspanningen en de middelen, is het echter logisch dat er ook nauw wordt toegekeken op de effectiviteit en de kwaliteit van die maatregelen.

Het is de bedoeling dat de jongeren een jaar waardevolle ervaring kunnen opdoen om nadien door te stromen naar de reguliere arbeidsmarkt. Op welke manier wordt er rekening gehouden met de noden van de Brusselse arbeidsmarkt bij het selecteren van inschakelingsbanen? Zijn er bijvoorbeeld sectoren, functies en activiteiten die prioriteit krijgen? Mikt men op bepaalde competenties en profielen?

De inschakelingsbetrekkingen worden stapsgewijs ingevuld. Zijn er rangordes en prioriteiten? Krijgen sommige organisaties voorrang of hangt het of van de koppeling tussen vraag en aanbod?

Moeten de inschakelingscontracten steeds opnieuw worden aangevraagd of kunnen ze automatisch worden opengesteld voor een volgende werkzoekende, op voorwaarde van een positieve evaluatie?

Welke follow-up is er van de jongeren na afloop van het inschakelingscontract?

[141]

M. le président.- La parole est à M. Diallo.

M. Bea Diallo (PS).- Il est intéressant d'observer de manière plus approfondie la manière dont les postes de contrat d'insertion sont attribués. À qui bénéficient-ils ? Je rejoins les questions de Mme Genot sur ces aspects.

Le grand avantage de la procédure choisie, à savoir l'appel à projets, est qu'il permet un droit de regard sur le projet proposé par le candidat employeur aux jeunes qui veulent apprendre un métier et s'insérer sur un marché de l'emploi de plus en plus demandeur de travailleurs prêts à l'emploi. Qu'est-il prévu pour l'orientation et le suivi du jeune à l'issue du stage ?

Ce dispositif constituera une réelle plus-value en termes d'emploi si tout est mis en œuvre pour éviter qu'il ne soit qu'une simple mesure ponctuelle ou une parenthèse dans la vie du jeune. Si l'expérience se révèle positive, le jeune aura acquis non seulement des compétences mais, on peut l'espérer, un regain de confiance en lui grâce à la rupture d'une spirale négative. Cela lui apportera aussi une confiance dans le futur et le système institutionnel. Il serait dramatique qu'il se retrouve sur le carreau une fois le contrat subsidié terminé.

Quelles mesures de conseil et d'accompagnement sont-elles prévues ? Quelles mesures de développement de compétences spécifiques à la recherche d'emploi durant le stage peut-on développer ? Les dispositifs de parrainage, qui ont déjà porté leurs fruits dans d'autres contextes, pourraient-ils être envisagés ?

Pourriez-vous revenir sur la question de la qualité des projets sélectionnés ? Quelles étaient les exigences du gouvernement et d'Actiris pour qu'un projet soit recevable ? Comment s'assure-t-on que l'encadrement du jeune est correct et veille au mieux à ses intérêts ? Quelles sont les attentes d'Actiris envers les candidats employeurs ? Le mécanisme de suivi des jeunes en stage d'insertion se distingue-t-il des protocoles en vigueur dans d'autres stages ?

[143]

M. le président.- La parole est à M. Gosuin.

M. Didier Gosuin, ministre.- Dans le cadre de la nouvelle mesure contrats d’insertion, il a été décidé de procéder à l’attribution des postes contrat d’insertion via un appel à projets tant pour les

pouvoirs publics que pour le secteur non-marchand.

Actiris a lancé l'appel à projets en date du 4 mars 2016. Celui-ci a été publié sur le site d'Actiris et un mail a été envoyé à tous les employeurs du secteur non-marchand connus des services d'Actiris ainsi qu'aux pouvoirs publics.

La semaine précédant le lancement de l'appel à projets contrats d'insertion, Actiris a organisé des séances d'information aux employeurs potentiels afin de leur expliquer la nouvelle mesure ainsi que les formalités à compléter pour répondre à l'appel à projets. En effet, l'employeur qui souhaitait bénéficier d'un ou plusieurs postes contrat d'insertion devait compléter un formulaire de demande, téléchargeable sur le site d'Actiris au plus tard pour le 8 avril 2016. Les formulaires dûment complétés ainsi que les documents demandés devaient être envoyés par mail à Actiris. Nous avions imaginé ce dispositif afin de viser le plus grand nombre possible de personnes.

À la clôture de l'appel, il y a eu 485 formulaires introduits pour un total de 865 contrats d'insertion. Après une analyse de recevabilité, 13 formulaires ont été jugés irrecevables pour un total de 16 postes.

Un comité de sélection de six lecteurs, composé de représentants des directions partenariat et programmes d'emploi, employeurs et chercheurs d'emploi a analysé l'ensemble des formulaires jugés recevables sur la base d'une grille d'analyse dont les critères de sélection appliqués sont :

- la pertinence du projet par rapport à l'objectif de la mesure : cohérence entre la fonction proposée et le niveau de qualification exigé pour remplir le poste et le profil cible du contrat d'insertion et qualité de la description des tâches qui constituent la fonction ;

[147]

- la qualité de la description des tâches qui constituent la fonction ;

- la qualité du projet, à savoir l'objectivation des compétences qui seront acquises par le jeune et la qualité de l'encadrement proposé : description des compétences cibles qui seront acquises par le jeune, projet d'encadrement offert par l'employeur et objectivation des outils d'encadrement.

Étant donné la procédure de sélection et, donc, d'attribution des postes de contrat d'insertion, des demandes n'ont pas été satisfaites, car elles ne répondaient pas aux critères de recevabilité ou de sélection. Notons qu'aucun acteur politique ne siégeait dans le jury. Le rôle du politique consiste à fixer des objectifs, à allouer des moyens et à fixer une méthodologie. Le reste incombe à l'administration, à l' "intendance", comme disait de Gaulle. Je m'incline donc devant les choix opérés.

Toutes les demandes n'étaient pas éligibles. Des postes n’ont pas été sélectionnés, car il y avait incompatibilité entre l'emploi proposé et le public cible de la mesure, par exemple lorsqu'il était demandé un électricien expérimenté ou une personne trilingue. Rappelons qu'il s'agit ici de jeunes qui peinent depuis dix-huit mois chez Actiris et qui éprouvent des difficultés à s'insérer sur le marché du travail. Nous devons leur donner une expérience professionnelle et un travail qui correspond à leurs attentes. Un dialogue doit s'instaurer à cette fin avec les services d'Actiris.

Au total, 655 postes de contrat d’insertion ont été attribués, dont 319 à des asbl sur un total de 451 postes demandés, 242 à des communes sur un total de 282, 54 à des CPAS sur un total de 76 et 40 à des organismes d'intérêt public sur un total de 40.

[149]

Toutes les communes ont introduit au moins un formulaire de demande - mais toutes n'ont pas obtenu de contrats d'insertion. Ce n'était pas le cas pour les CPAS, dont sept n’ont pas introduit de demande : Evere, Ganshoren, Ixelles, Koekelberg, Uccle, Woluwe-Saint-Pierre et Woluwe-Saint-Lambert.

(Remarques)

Il est important de rappeler que les jeunes seront éligibles aux postes "contrat d’insertion" au compte-gouttes, au mois le mois. Il n'y a en effet pas 655 jeunes disponibles aujourd'hui. Puisqu'il est question de dix-huit mois, les contrats d'insertion sont maintenant attribués à des jeunes inscrits au 1er janvier 2015. Progressivement, le stock va augmenter, mais les employeurs devront attendre un certain temps avant qu’un candidat soit présenté par Actiris, dans l'hypothèse où l'on parvient à faire un "matching".

Actuellement, nous avons placé six jeunes, comme vous l'avez vu dans les médias. Je ne vous ai pas fait d'impolitesse, mais cette interpellation a été reportée et je ne vais pas m'arrêter de travailler... Donc, nous en avons placé six : trois chez les Petits Riens - qui ont droit au total à cinq contrats - et trois au CPAS de Molenbeek, ceci parce que nous avons trouvé des opportunités pour ces types de jobs. Les Petits Riens demandaient des vendeuses et un commis de cuisine pour leur cafétéria d'entreprise - ils emploient en effet plus de 300 travailleurs. Les CPAS cherchaient des travailleurs pour leurs maisons de repos : entretien, cuisine, distribution des repas, etc.

Cet outil s'adresse à tous les jeunes, dans le respect de la diversité bruxelloise. Les six jeunes dont je vous parle en sont la preuve.

[155]

M. Didier Gosuin, ministre.- Ils étaient présents à la conférence de presse. Ils sont très contents et très fiers d'avoir cet emploi.

Je voulais surtout vous montrer que c'est un outil total de lutte contre la discrimination. Nous avons ici un dispositif qui va permettre aux jeunes qui ont des difficultés - par manque de capacité, d'expérience ou par discrimination (il est possible que dans la vente on préfère engager d'autres personnes que ces jeunes dames) - d'acquérir une expérience professionnelle.

Rien ne dit que ces jeunes resteront un an sous contrat d'insertion. Si dans deux ou trois mois, ils trouvent un emploi, tant mieux. Il n'y a pas de clause de préavis. Ils peuvent partir du jour au lendemain.

En revanche, on a une convention indéterminée avec les employeurs. Si des jeunes sous contrat d'insertion quittent les Petits Riens, par exemple, l'association pourra en avoir trois autres, à moins qu'elle ne respecte pas ses engagements.

[161]

Voici comment cela fonctionne. Les jeunes éligibles sont invités pour un premier entretien individuel par les job coachs du service Youth guarantee d'Actiris. Lors de cet entretien, le profil du jeune, son projet professionnel et sa motivation sont analysés afin de pouvoir l'orienter vers un poste contrat d'insertion susceptible de lui convenir. Étant donné le nombre de formulaires reçus, je peux dire que la nouvelle mesure contrat d'insertion a bien été accueillie par les employeurs du secteur non-marchand et du secteur public.

La mesure ne fait que démarrer, mais je suis convaincu que c'est une belle opportunité pour les jeunes bruxellois éloignés de l'emploi d'acquérir une véritable expérience professionnelle à valoriser sur leur CV. Attention, M. Diallo, vous parlez de stage. Non, ce ne sont pas des stages, Mme Genot a raison de souligner le fait qu'il s'agit d'un vrai contrat.

Évidemment, durant ce contrat, l'accompagnement continue. Si ces jeunes souhaitent suivre des formations, ils seront accompagnés pour suivre des formations et si ces jeunes continuent à être demandeurs d'emploi et que des emplois correspondent, ils sont accompagnés dans ces emplois.

Lorsque la fin du contrat d'insertion approche, le service J-30 se met en place. Cela signifie que le suivi se fait de manière plus rapprochée afin de permettre et faciliter la transition. C'est une première. Je continue de penser qu'en plus de lutter contre la discrimination, en plus que de donner un emploi, cela répond aussi à la problématique des exclus du système. En effet, au terme de ce contrat, s'ils ne trouvent pas tous un emploi, ils sont réinsérés dans leurs droits.

[163]

M. le président.- La parole est à Mme Genot.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Je souhaite revenir sur votre dernier propos. Une année, n'est-ce pas trop court pour passer d'une allocation d'attente à une allocation d'insertion ?

M. Didier Gosuin, ministre.- Trois cent douze jours sont suffisants.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Tant mieux, car c'est important. Je me rappelle que certaines mesures fédérales avaient été un peu prolongées afin de s'assurer d'être dans les conditions, même en cas d'absence. On était donc passé à 13 mois pour éviter les difficultés liées à des absences.

Ici aussi, peut-être faudra-t-il assurer la surveillance du système en cas d'absence et faire les ajustements nécessaires.

[169]

M. Didier Gosuin, ministre.- Une absence pour cause de maladie ne suspend pas le contrat de travail.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Nous avions rencontré cette difficulté au niveau fédéral. Je ne me souviens plus s'il s'agissait alors de chômage temporaire. C'est la raison pour laquelle on avait prolongé la durée du contrat, quitte à avoir des contrats de un an et vingt jours pour être totalement certain. Il faudrait creuser cette question.

Quand j'avais assisté à votre conférence de presse de début juin annonçant les 655 contrats, je croyais que les engagements allaient très vite se faire. Une fois décidé qui allait en bénéficier, je pensais que le budget pour engager les 655 jeunes était disponible.

À quel rythme ces engagements vont-ils se faire ?

M. Didier Gosuin, ministre.- Pour être éligible, il faut être inscrit depuis 18 mois.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- De très nombreux jeunes sont inscrits depuis plus de 18 mois.

M. Didier Gosuin, ministre.- Il est évident que le pic important sera atteint en janvier puisque c'est

vers septembre que s'inscrivent la plupart des jeunes. Ici sont visés les jeunes qui se sont inscrits en janvier 2015.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Quid de ceux qui se sont inscrits il y a 2 ou 3 ans ?

M. Didier Gosuin, ministre.- Le contrat d'insertion vise les jeunes qui s'inscrivent pour la première fois chez Actiris. Dix-huit mois après, ils se trouvent dans la logique du contrat d'insertion.

(Remarques)

[177]

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Un jeune qui cherche un emploi depuis deux ans n'est donc plus éligible.

M. Didier Gosuin, ministre.- Il ne se situe pas dans le cadre de la garantie jeunes puisque ce mécanisme s'applique aux jeunes qui s'inscrivent pour la première fois chez Actiris. Je vous rappelle que le principe de la garantie jeunes date de 2013.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Je pensais qu'il s'agissait de 18 mois ou plus.

(Remarques)

M. Didier Gosuin, ministre.- Ce sont 18 mois à partir de l'inscription. Les autres jeunes que vous citez vont entrer dans ces stratégies groupes cibles pour lesquelles le gouvernement a arrêté une position aujourd'hui, comme c'était prévu. Il n'y a pas eu de report. C'était un bon dossier, bien ficelé.

[187]

M. le président.- La parole est à Mme Genot.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Je suis un peu déçue. Je croyais que le projet concernait tous les jeunes sans emploi depuis plus de dix-huit mois. J'imaginais qu'on allait donner de l'emploi à 655 jeunes.

M. Didier Gosuin, ministre.- Lisez la Stratégie 2025.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Je l'ai lue. Je suis un peu refroidie, car cela sera plus lent que ce que j'imaginais.

À Saint-Josse, le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans atteint 45%, alors vous comprenez qu'avec six jeunes sur l'ensemble de la Région, cela va prendre un certain temps avant que tous les jeunes sans emploi soient sous contrat d'insertion.

Nous avons voté des enveloppes substantielles et je trouve dommage de ne pas les utiliser.

(Colloques)

- L'incident est clos.

[197]

QUESTIONS ORALES

M. le président.- L'ordre du jour appelle les questions orales.

QUESTION ORALE DE MME ISABELLE EMMERY

À M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DE L'EMPLOI, DE L'ÉCONOMIE ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,

concernant "le projet de Citydev sur le site de la rue des Bassins à Anderlecht".

M. le président.- La parole est à Mme Emmery.

Mme Isabelle Emmery (PS).- La presse a récemment rapporté que citydev.brussels avait décidé de lancer un grand projet sur le site du chocolatier Leonidas rue des Bassins dans la commune d'Anderlecht. Un accord sur l'acquisition de ce dernier serait sur le point d'aboutir. Il est question d'une transaction d'une valeur de 4 millions d'euros. Selon la presse, ce projet permettra de faire revivre le site industriel – où il ne se passait plus grand-chose depuis un certain temps déjà – et d'inscrire sa reconversion dans le cadre plus large de la revitalisation de la zone du canal.

Il faut se féliciter de cette initiative qui participe également à la lutte contre les friches industrielles

sur notre territoire exigu et de l'effort qu'elle constitue en faveur de la mixité urbaine où crèches, logements et même un espace vert trouveront leur place. Mais, en l'occurrence, c'est la question de l'espace pour les PME et les commerces qui m'intéresse le plus dans cette commission.

Pendant une période estimée à environ trois ans, nécessaire pour l'obtention des permis, le site serait confié à titre précaire à un gestionnaire chargé d'y installer des ateliers d'artistes et des locaux pour les formations pour les jeunes. Cela a aiguisé ma curiosité à deux titres, en tant qu'Anderlechtoise, mais aussi en tant que membre de la commission de l'Économie.

Confirmez-vous les informations relayées par la presse sur ce projet de citydev.brussels et l'occupation éphémère du site ? Le cas échéant, pouvez-vous développer plus amplement les contours du projet de développement programmé pour l'avenir ? Quels types de commerces et d'entreprises souhaiteriez-vous y attirer ? Quel serait leur nombre ? Quelle superficie leur serait-elle consacrée ?

Qu'en est-il de la gestion à titre précaire du site dans un premier temps ? Disposez-vous d'éléments d'informations sur les futures activités artistiques qui s'y dérouleraient ? Qui organiserait la formation des jeunes ?

[207]

M. le président.- La parole est à M. Gosuin.

M. Didier Gosuin, ministre.- Citydev.brussels confirme en effet avoir un accord pour l'acquisition du site de Léonidas situé rue des Bassins et rue Prévinaire à Anderlecht. Il existe un accord entre les deux parties sur le prix de 4.500.000 euros et l'intervention de Léonidas dans l'assainissement du site à hauteur de 300.000 euros. L'acte de vente n'est cependant pas encore signé.

Cette acquisition a fait l'objet d'une consultation préalable de la commune et de l'équipe du maître-architecte. Il s'agit d'un projet de développement global de 21.000m², à savoir 3.500m² d'activités économiques, 750m² d'horeca, 750m² d'infrastructures de proximité et 16.000m² de logement. Le tout agrémenté d'un espace public de 2.500m² et de 3.000m² d'espaces semi-privatifs réservés aux habitants.

Il s'agit donc d'un projet de mixité urbaine de taille exemplaire dans une partie de la commune, qui fera le lien entre le quartier existant et les futurs développements privés autour du bassin de Biestebroeck.

En ce qui concerne l'occupation précaire du site, une confusion semble exister. Si la volonté de citydev.brussels est bel et bien de l'utiliser de façon éphémère, le projet d'occupation précaire

Citygate auquel vous faites allusion et qui est coordonné par la société Entrakt, concerne, lui, le site du 152 rue des Goujons, acquis fin 2015.

Je mets à votre disposition le projet global retenu par le conseil d'administration de citydev.brussels fin mai suite à un appel à projet.

La volonté de citydev.brussels est d'utiliser le site de Léonidas de façon temporaire en attendant sa transformation mais, à ce stade, aucune décision n'a été prise, le site n'étant pas encore propriété de citydev.brussels au sens juridique du terme. A priori, la piste de l'utilisation à des fins économiques est en ce moment privilégiée.

[213]

M. le président.- La parole est à Mme Emmery.

Mme Isabelle Emmery (PS).- J'entends que les choses doivent encore être précisées, notamment s'agissant du gestionnaire précaire.

Je vous interrogerai donc à nouveau sur ce dossier.

- *L'incident est clos.*

[217]

QUESTION ORALE DE MME BARBARA TRACHTE

À M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DE L'EMPLOI, DE L'ÉCONOMIE ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,

concernant "les mesures pour assurer les besoins en enseignants en Région de Bruxelles-Capitale à l'horizon 2020".

M. le président.- La parole est à Mme Trachte.

Mme Barbara Trachte (Ecolo).- Depuis plus de dix ans, la Région bruxelloise fait face à un boom démographique qui concerne surtout la population d'un jeune âge. La tendance est persistante et

génère notamment des besoins d'adaptation de l'offre scolaire, tant en infrastructures qu'en personnel d'encadrement.

On sait, par ailleurs, que l'enseignement constitue un vivier d'emplois à haute valeur sociale, durables et non délocalisables, a fortiori en période d'essor démographique et dans une Région où les inégalités scolaires et sociales sont importantes.

Dans le même temps, on constate une pénurie d'enseignants et la présence d'un grand nombre de demandeurs d'emploi sur le territoire de la Région.

Le 20 juin dernier, Brussels Studies et l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA) ont publié une étude relative aux besoins d'enseignants en Région bruxelloise d'ici 2020. Les résultats de cette étude vont dans le même sens que les données dont je vous avais fait part lors de la session parlementaire précédente.

Au-delà de la question des infrastructures, cette dernière étude prédit en effet que pour l'année scolaire 2019-2020, la Région bruxelloise accueillera quelque 24.000 élèves de plus - francophones et néerlandophones, tous réseaux confondus - qu'en 2013-2014 dans les enseignements maternel, primaire et secondaire.

Sur cette base, les chercheurs ont établi une estimation des besoins en personnel enseignant, dont voici les principaux points :

- un minimum de 500 équivalents temps plein (ETP) supplémentaires devraient, d'ici à 2020, être nécessaires pour maintenir le niveau d'encadrement actuel, ce qu'ils considèrent comme étant en-deçà des besoins réels pour assurer un enseignement de qualité. Ils estiment en effet qu'il faudrait environ 2.000 ETP supplémentaires pour que le scénario "idéal" soit atteint, c'est-à-dire pour être en mesure de faire face à la croissance de la population scolaire et d'assurer tous les remplacements d'enseignants en cas d'absence ;

- l'augmentation de la population scolaire concernera surtout la tranche d'âge de 9 à 13 ans. C'est dans l'enseignement primaire et le premier degré de l'enseignement secondaire que les besoins devraient donc se faire le plus sentir.

Pour pouvoir rencontrer ces besoins futurs, les chercheurs indiquent, entre autres, qu'il est, dès lors, indispensable de continuer à engager des enseignants, mais aussi de faire en sorte de maintenir les enseignants dans la profession dans un contexte où de nombreux jeunes enseignants abandonnent le métier après quelques années seulement, quand ils ne quittent pas carrément la Région.

Lors de l'année parlementaire passée, je vous avais interrogé sur les pistes qui dépendent en tout ou en partie des compétences régionales pour, notamment, stimuler la formation et l'emploi dans ce secteur. Bien sûr, l'ensemble du dossier ne relève évidemment pas des compétences régionales. Sensibiliser les jeunes bruxellois à s'engager dans des formations menant à l'enseignement, à se réorienter vers des formations menant à l'enseignement, voire veiller à ce que les jeunes enseignants restent à Bruxelles après leur formation comptent parmi ces pistes.

[221]

À ce propos, vous m'indiquiez que des dispositifs de formation initiale et continue avaient été sollicités dans le cadre du New Deal bruxellois pour la formation, et qu'ils devaient être déployés par les différents pouvoirs selon leurs compétences respectives : intensification des stages, renforcement des connaissances spécifiques selon la diversité des publics, programmes d'encadrement, d'accompagnement et de soutien des enseignants tout au long de la carrière, etc.

Vous évoquiez en outre, dans ce même cadre, des mesures visant à attirer de nouveaux enseignants en Région bruxelloise, dont le dispositif de validation des acquis par l'expérience et la formation professionnelle individuelle, et le fait qu'une campagne de sensibilisation aux métiers de l'enseignement avait été menée en contact avec Bruxelles Formation, Actiris et le Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (VDAB).

Vous affirmiez également que le gouvernement souhaitait conclure un accord de coopération avec les deux Communautés pour garantir la concordance entre les politiques d'enseignement et les politiques régionales.

Enfin, le Comité bruxellois de concertation économique et sociale (CBCES) est sur pied depuis un an. Il constitue le lieu d'élaboration et d'orientation stratégique, en concertation avec toutes les instances pertinentes, des objectifs opérationnels de l'alliance enseignement-emploi-formation-entreprise. Un groupe de travail a ainsi été créé pour définir les objectifs opérationnels dans le but de développer l'emploi et la formation en Région bruxelloise. Son objectif est notamment de dresser un cadastre de l'offre en enseignement et formation, d'anticiper les besoins futurs en la matière et, ensuite, d'élaborer un plan d'action et de suivi commun.

[223]

Avez-vous pris connaissance de cette nouvelle étude et de ses conclusions ?

Qu'avez-vous mis en place, au niveau du gouvernement de la Région bruxelloise, en collaboration avec les autres Régions et la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour vous assurer que les besoins en enseignants seront rencontrés à l'horizon 2020 ?

Un an après sa création, le gouvernement et les interlocuteurs sociaux se sont réunis au sein du CBCES élargi afin de faire le bilan de la Stratégie 2025. Pouvez-vous nous faire part du bilan du développement de l'emploi et de la formation dans le secteur de l'enseignement ? Un cadastre de l'offre est-il disponible ? Un plan d'action commun a-t-il été élaboré ? Dans l'affirmative, quel est son contenu et comment ce plan va-t-il être décliné au niveau des pouvoirs régionaux et communautaires ?

Où en est, par ailleurs, l'accord de coopération que vous avez prévu entre le gouvernement et les deux Communautés afin de mettre les politiques d'enseignement en concordance avec les politiques régionales ?

Avez-vous approfondi les raisons qui expliquent pourquoi le mécanisme de formation professionnelle individuelle, pourtant très intéressant, n'avait, dans un premier temps, pas fonctionné ? Quel bilan faites-vous aujourd'hui de ce mécanisme depuis sa précédente évaluation ? Qu'avez-vous prévu pour stimuler le recours à ce dispositif ?

Pouvez-vous également nous indiquer le bilan du recours au dispositif de validation des acquis de l'expérience en ce qui concerne le secteur de l'enseignement ? Avez-vous constaté une augmentation depuis le début 2015 ?

Plus globalement, quel bilan faites-vous des mesures mises en place dans le cadre du New Deal bruxellois pour la formation dans le secteur de l'enseignement ?

Enfin, quelles mesures avez-vous mises en place pour valoriser les métiers de l'enseignement et sensibiliser les jeunes Bruxellois à s'engager dans des formations qui y conduisent, mais aussi pour faire en sorte que les jeunes enseignants restent à Bruxelles après leur formation ? Quelles campagnes ont-elles été réalisées depuis début 2015 en la matière ? En avez-vous évalué les impacts ? Dans l'affirmative, quel bilan en tirez-vous et comment avez-vous envisagé le développement de ces mesures de sensibilisation ?

[225]

M. le président.- La parole est à M. Gosuin.

M. Didier Gosuin, ministre.- Je vous remercie de revenir sur cet enjeu que nous avions déjà abordé. L'étude de l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA) est en effet à présent clôturée et publiée. Nous pouvons nous en emparer.

Le premier des deux enseignements que j’en retiens est la difficulté à déterminer de manière précise les besoins de recrutement dans l’enseignement. Tout dépend du scénario adopté.

En 2019-2020, le nombre d'équivalents temps plein (ETP) d'enseignants supplémentaires dont les écoles bruxelloises auront besoin pour faire face aux évolutions démographiques devrait se situer entre une estimation maximale de 2.164 ETP, qui tend à surévaluer les besoins, et une estimation minimale de 436 ETP, qui reviendrait à entériner une situation où de trop nombreuses classes sont sans professeur. Comme le soulignent les chercheurs "l'écart entre ces deux estimations est important".

Ceci dit, même si l'estimation reste imprécise, il est certain que déficit il y aura, la pénurie étant constatée depuis plusieurs années. Même l'estimation basse n'est pas négligeable, tant du côté francophone que néerlandophone (avec, bien entendu, des différences numériques évidentes), aussi bien dans l'enseignement primaire que secondaire, avec un déficit maximal pour la tranche d'âge de 9 à 13 ans, soit à la fin du cycle primaire et au premier degré du secondaire.

Quel bilan tirer des mesures prises et quelles nouvelles actions entreprendre ? Comme annoncé l'an passé, dans le cadre de la Task force emploi-formation-enseignement-entreprises, le projet de Plan formation 2020 de la Stratégie 2025 a été adopté ce jeudi au gouvernement, et le sera mercredi en Commission communautaire française (Cocof).

L'Éducation est reprise dans les secteurs d'emploi prioritaires pour le développement de l'offre de formation. Ce secteur du recrutement des enseignants et des formateurs a un statut spécifique puisqu'il conditionne la mise en œuvre de notre politique de qualification.

J'ai rencontré récemment la ministre Marie-Martine Schyns sur une série d'enjeux. Nous avons la volonté de faire de la formation et du recrutement dans les métiers en pénurie de l'enseignement une priorité. Elle et moi travaillons à l'évaluation des mesures prises et à la mise en œuvre de nouvelles actions, avec le ministre-président Rudi Vervoort, dans le cadre de la Stratégie 2025 et du Pacte d'excellence.

Nous prendrons, bien entendu, également des contacts avec la ministre Hilde Crevits. Comme les pistes de solutions avancées par les chercheurs le démontrent, cette concertation avec l'enseignement est essentielle. Il est primordial d'agir sur les politiques d'enseignement (le taux de redoublement, par exemple), l'accompagnement des jeunes enseignants, la carrière des instituteurs et professeurs, l'attractivité du métier, les possibilités de mobilité professionnelle, etc.

[227]

Une stratégie telle que le Pacte pour un enseignement d'excellence est donc essentielle pour répondre à l'enjeu du recrutement de nouveaux enseignants de qualité. Les propositions du Pacte, qui rejoignent les réflexions des chercheurs, mobilisent les compétences de la Communauté française que des mesures régionales peuvent renforcer.

Sur le plan du pilotage statistique, cette étude doit être prolongée par une actualisation permanente. La Stratégie 2025 prévoit en effet dans son axe 2, objectif 6, "Programme bruxellois pour l'enseignement", de développer un suivi statistique de l'offre et la demande d'enseignants en collaboration avec les Communautés et la Région afin d'affiner les résultats de l'étude. L'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA) organisera ce suivi qui permettra d'ajuster nos actions selon des données constamment actualisées.

Nous pouvons dégager certains éléments d'évaluation des dispositifs régionaux d'emploi et de formation permettant de lutter contre la pénurie d'enseignants à Bruxelles tels que la formation professionnelle individuelle dans un établissement d'enseignement et les campagnes d'information.

L'utilisation de la formation professionnelle individuelle dans un établissement d'enseignement reste très faible dans le domaine sectoriel alors qu'elle rencontre un plus grand succès pour les études d'infirmière. Actuellement seuls dix chercheurs d'emploi sont concernés sur les trois années d'études d'instituteur primaire.

Pour rappel, la formation professionnelle individuelle en entreprise (FPI) dans un établissement d'enseignement est gérée par Bruxelles Formation et offre, non seulement, une dispense de recherche d'emploi en raison de la reprise d'études d'instituteur, mais également assure le maintien du montant de l'allocation de chômage durant toute la durée des études. De plus, les candidats reçoivent un euro par heure de formation effective et une intervention dans le remboursement de leurs frais de transport.

Les avantages sont réels mais insuffisants. Cela confirme ce que je disais plus haut : l'attractivité de la profession semble clairement en cause ainsi que la nécessité d'un réel travail de détermination des projets professionnels. Les Communautés doivent prendre des mesures pour inciter les jeunes à suivre ces études.

[229]

Un frein sur le plan de l'offre a été identifié, et non des moindres : des écoles supérieures pédagogiques sont "complètes" et ont donc dû refuser l'inscription de chercheurs d'emploi. L'analyse de la saturation des six hautes écoles qui organisent des sections pédagogiques en Région bruxelloise doit encore être approfondie avec le ministre de l'Enseignement supérieur, tout comme l'usage de la valorisation des acquis de l'expérience dans les études d'enseignants.

Actiris, Bruxelles Formation et le Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (VDAB) n'ont plus réitéré de grandes campagnes tous azimuts comme en 2014. Cela n'aurait pas de sens, compte tenu du réel problème des écoles supérieures pédagogiques en termes de capacité d'accueil.

Les organismes publics poursuivent cependant une promotion ciblée de la mesure auprès des chercheurs d'emploi. Bruxelles Formation utilise ainsi plusieurs canaux : brochures dans les points d'information pour les chercheurs d'emploi et dans les écoles, Facebook, bannières sur internet, etc.

Quatre séances d'information pour les chercheurs d'emploi ont été organisées entre avril et fin juin par Bruxelles Formation et Actiris. Une centaine de candidats s'y sont présentés. On peut estimer qu'un quart de ceux-ci iront plus loin, mais que seulement une poignée entamera réellement le parcours de trois années de formation. Actiris diffuse les offres de l'enseignement pour des profils en pénurie en "direct on line".

Actiris diffuse une large information concernant le nouveau portail de la Communauté française "Primoweb" tout récemment activé. Sur ce portail, toute personne souhaitant enseigner peut saisir son curriculum vitae et voir automatiquement la matière qu'elle peut dispenser. Tous les pouvoirs organisateurs devront consulter ce site pour l'engagement d'enseignants n'ayant pas les titres requis. Ce nouveau portail simplifie les recherches d'emploi pour toute personne souhaitant enseigner, puisque toutes les offres, tous pouvoirs organisateurs confondus, sont regroupées en un seul endroit.

Comme vous le savez, la dispense de recherche d'emploi pour reprise d'études ou de formation est désormais de compétence régionale. Actiris vient d'arrêter la liste des études ouvrant ce droit à la dispense. Parmi elles figurent les orientations suivantes : instituteur primaire, instituteur maternel, bachelier agrégé de l'enseignement secondaire inférieur - langues germaniques, mathématiques, français, sciences (biologie, physique, chimie), sciences humaines (géographie, histoire, sciences sociales) et sciences économiques -, bachelier agrégé de l'enseignement secondaire inférieur (cours techniques).

[231]

Enfin, d'autres profils qu'enseignants sont également nécessaires dans les écoles pour l'encadrement des activités et le bien-être des élèves. Ainsi, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale vient de décider, dans le cadre de la Stratégie 2025, de financer 35 postes supplémentaires de puéricultrices dans les classes d'accueil pour la rentrée 2016-2017. Au total, ce sont donc 214 ETP d'encadrement supplémentaire que la Région bruxelloise finance pour améliorer la qualité de l'encadrement dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les postes supplémentaires attribués à la Commission communautaire flamande (Vlaamse Gemeenschapscommissie, VGC) pour les écoles néerlandophones seront mobilisés, tous réseaux confondus.

Voilà toutes les actions que nous menons dans le cadre de nos compétences.

Je n'ai pas la faculté d'ouvrir des écoles supérieures pédagogiques. J'aimerais voir s'agrandir les

capacités d'accueil des établissements existants afin d'éviter d'organiser des séances d'information pour n'envoyer ensuite les gens que vers des portes closes.

[233]

M. le président.- La parole est à Mme Trachte.

Mme Barbara Trachte (Ecolo).- Ce dossier témoigne assez bien de l'imbrication des compétences à Bruxelles.

Tout récemment, j'ai évidemment interrogé la ministre Marie-Martine Schyns à propos de cette étude. Elle m'a fait part des mêmes remarques que vous en ce qui concerne l'analyse de la méthodologie utilisée par les auteurs de l'étude. Cela témoigne également de la difficulté d'obtenir des chiffres vu la multiplicité des réseaux, des Communautés, voire des manières de compter le nombre d'enseignants (in)disponibles.

Quoi qu'il en soit, il y aura bien une pénurie en 2020 et, à certains niveaux, dans certaines branches, cette pénurie existe déjà.

Je me réjouis d'entendre que la concertation existe entre les deux Communautés et au-delà des relations entre les ministres. En effet, il y a également une concordance entre les stratégies suivies par les différents niveaux de pouvoir. Vous avez évoqué la Stratégie 2025 et le Pacte d'excellence. Ces deux stratégies poursuivent les mêmes objectifs, ce qui est positif.

Votre réponse amène d'autres questions, notamment à d'autres ministres. J'interrogerai donc le ministre-président Vervoort par rapport aux statistiques plus affinées. Je continuerai également de creuser la question de l'attractivité de la fonction. Cette dernière concerne tant les compétences régionales - notamment les demandeurs d'emploi - que les futur(e)s étudiant(e)s qui relèvent davantage des compétences communautaires.

Je m'adresserai donc également au ministre Jean-Claude Marcourt puisqu'il règne une difficulté au sein des hautes écoles en Région bruxelloise. Si l'on observe le nombre de hautes écoles pédagogiques en Communauté française, on constate une pénurie de ces établissements en Région de Bruxelles-Capitale. Il s'agit donc d'une nouvelle piste que je ne manquerai pas d'approfondir à la rentrée parlementaire.

- *L'incident est clos.*

[237]

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER JOHAN VAN DEN DRIESSCHE

AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE EN BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP,

betreffende "de reglementering rond pop-ups in het gewest".

De voorzitter.- De heer Van den Driessche heeft het woord.

De heer Johan Van den Driessche (N-VA).- Veel steden, ook Brussel, kennen de laatste jaren het fenomeen van pop-uphandelszaken. Dat zijn meestal winkels, maar soms ook horecazaken of dienstenbedrijven, die van start gaan met de intentie om slechts een beperkte periode (minder dan een jaar) open te blijven.

Pop-ups bieden veel voordelen. In de eerste plaats bieden ze eigenaars waarvan het pand leeg staat, meer kansen om hun pand, weliswaar voor een korte termijn, te verhuren.

Verder laten zij ondernemers toe om een detailhandelsconcept gedurende een korte termijn en op een getrapte manier uit te proberen. Als ze succes hebben, kunnen ze naar een permanente handelszaak evolueren. Dat beperkt het risico en kan een positief effect hebben op de overlevingsgraad van starters. Tot slot zorgen pop-ups voor dynamiek en nieuwe activiteiten in de handelskernen.

Jammer genoeg zijn er nog veel eigenaars die, ook al zien zij hun pand niet graag leegstaan, wegens juridische en commerciële onduidelijkheden niet willen verhuren op korte termijn.

Door de zesde staatshervorming werd de wetgeving op de handelshuur geregionaliseerd. Het Vlaams Parlement keurde recent een decreet goed waarin huurovereenkomsten voor de kleinhandel van korter dan een jaar worden geregeld, zodat rechtszekerheid wordt verschaft aan huurders en verhuurders en de administratieve lasten worden beperkt.

De middenstandskamer van de Economische en Sociale Raad voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest zou u een advies bezorgd hebben over de regionalisering van de handelshuur, waarin zij aanraadt om ook in Brussel een regeling te treffen.

Heeft de regering zicht op het fenomeen van pop-ups in het gewest? Wat is het standpunt van de regering? Bent u het ermee eens dat dit fenomeen een unieke kans biedt om handelskernen bijkomende economische impulsen te geven?

Hebt u het advies van de middenstandskamer gelezen en welke conclusies trekt u daaruit?

Welke maatregelen hebt u intussen genomen om de handelshuur voor termijnen korter dan een jaar juridisch te onderbouwen? Hoe beperkt u de administratieve lasten? Welke andere maatregelen hebt u genomen om het fenomeen van pop-upwinkels te promoten en te stimuleren?

[241]

De voorzitter.- De heer Gosuin heeft het woord.

De heer Didier Gosuin, minister.- Pop-upstores zijn een trend en beantwoorden aan een verlangen van de klanten. Brussel ontsnapt niet aan het fenomeen. Sinds 2013 ligt Atrium aan de basis van vier pop-upprojecten: “Artisans 1060” en vervolgens “Artisans 1090”, de pop-upstore “Work in progress” in de Naamsestraat en recenter “l’Auberge Espagnole” in het voetgangersgebied aan het Jourdanplein in de Europese wijk. Ze passen in de ontwikkelingsinitiatieven van het agentschap, dat ik heb belast met het ter plaatse operationaliseren van nieuwe commerciële concepten teneinde de mogelijke ontwikkeling van de pop-upstores te evalueren.

Geregeld vragen kandidaat-handelaars het agentschap om advies, ondersteuning of een locatie voor een pop-upstore. De pop-upstore is uitgegroeid tot een echte marketingtool met verschillende voordelen en doelstellingen.

[243]

Pop-upstores zorgen ervoor dat onbekende ontwerpers nieuwe ideeën of een product kunnen uitproberen, kunnen nagaan of de klanten toehappen en nieuwe verkooptechnieken kunnen uitproberen.

Door hun tijdelijke karakter en de beperkte investeringen die ervoor nodig zijn, bieden pop-upstores commerciële ondernemers de mogelijkheid om nieuwigheden uit te proberen door tijdelijk te investeren in fysieke winkels. Een pop-upstore kan een oplossing zijn voor kleine ondernemers of starters, die er de meeste belangstelling voor hebben.

We hebben recent eveneens vastgesteld dat het concept nu ook wordt gebruikt door grote merken of groepen die een nieuw concept of een nieuw product willen lanceren, of die zich willen richten op een nieuwe markt of doelgroep. De klanten - waarvan de smaken en het gedrag evolueren - plukken er ook de vruchten van.

Dit soort winkel is eveneens een middel in de strijd tegen commerciële leegstand. Pop-upstores

bieden ook de kans om dynamiek in een winkelbuurt te brengen door een vernieuwd aanbod te creëren dat soms een interessant cliënteel lokt. Leegstand leidt immers tot nog meer leegstand. Straten waar lege etalages of winkels de overhand krijgen, verliezen aan waarde en aantrekkelijkheid. Tijdelijke verhuur kan deze negatieve spiraal doorbreken en een nieuwe dynamiek teweegbrengen. Een pop-upstore kan een rol spelen in de aantrekkelijkheid van een commerciële buurt.

Ondanks al deze voordelen zijn pop-upstores geen wondermiddel, en het is altijd beter een solide basis van duurzame handelszaken te hebben dan over tal van tijdelijke oplossingen voor de leegstand te beschikken. Ik ben van plan initiatieven in verband met pop-upstores te ondersteunen om een voet tussen de deur te hebben en als een laboratorium voor innovatie.

[247]

Dit gezegd zijnde, ben ik van mening dat pop-upstores de commerciële positionering van de wijken waar ze zich vestigen niet altijd versterken, omdat het logischerwijze gaat om een investering op korte termijn. Deze tijdelijke winkels kunnen gevolgen hebben voor de kleinhandelaars, omdat ze vaak de beste momenten van het jaar kiezen om zich goedkoop te installeren, en dan weer vertrekken wanneer het minder druk wordt.

De basis van een commerciële buurt mag dus niet bestaan uit tijdelijke winkels. Bij de verschillende experimenten van Atrium werden de pop-upstores eerder als een vector van commerciële dynamiek in de wijk gezien en werden zij goed onthaald door de handelaars. Soms werden ze zelfs in de wijk geïntegreerd.

Ik heb het advies van de middenstandskamer van de Economische en Sociale Raad uit 2012 waarover u het hebt, goed ontvangen. Ik heb het advies aandachtig bekeken, maar het bespreekt de kwestie van de pop-upstores niet. Het wijst eerder op de noodzakelijke vereenvoudiging van de regels voor het verlengen en opzeggen van een handelshuur.

Als een tijdelijke winkel gevestigd is in een commerciële ruimte, moet er een overeenkomst voor tijdelijke bewoning zijn. Ik zal later op dit aspect terugkomen. Verder moet de ruimte zowel stedenbouwkundig als op het vlak van het milieu in orde zijn.

[249]

Wat stedenbouw betreft, kunnen de initiatiefnemers van een project voor een pop-upstore zich beroepen op het zogenaamde besluit van “geringe omvang”. Dit besluit houdt in dat voor handelingen en werken, zoals het plaatsen van installaties voor sociale, culturele en recreatieve activiteiten of evenementen, met een maximumduur van drie maanden geen stedenbouwkundige vergunning vereist is, zolang niet wordt afgeweken van het bestemmingsplan en van de

stedenbouwkundige verordeningen. Dezelfde vrijstelling geldt voor het plaatsen van versieringen ter gelegenheid van evenementen, manifestaties of festiviteiten.

Wat de wet op de handelshuur betreft, is de huur van een winkel op korte termijn inderdaad nog niet geregeld. De wet op de handelshuur voorziet geen mogelijkheid voor een tijdelijke bezetting. Bijgevolg moet er een vertrouwensrelatie tussen de eigenaar en de huurder bestaan, en dient er ook een overeenkomst voor tijdelijke bewoning te worden opgesteld.

Atrium deelt me mee dat eigenaars zich terughoudend opstellen als het over tijdelijk gebruik gaat. Nochtans kunnen ook zij hun voordeel doen bij dergelijke experimenten. Er is immers vraag naar, en een tijdelijk gebruik van een handelsruimte kan leiden tot een langetermijnhuur. Tijdelijke winkels leveren vaak media-aandacht op en trekken klanten aan. Deze positieve aandacht kan ervoor zorgen dat er huurders op lange termijn worden gevonden. Soms zorgen dergelijke experimenten er zelfs voor dat de handelszaken in een bepaalde wijk nieuw leven wordt ingeblazen. Verder brengt tijdelijk verhuren ook huurgeld op.

Zoals de sociale partners vragen, zal ik de eventuele kansen die de hervorming van de handelshuur na de regionalisering van deze materie met zich meebrengt, aandachtig volgen. Ik heb Atrium dan ook de opdracht gegeven om een eerste stand van zaken over de kwestie op te maken. Gezien de evoluties in het dossier, zal ik u zeker op de hoogte houden.

[251]

De voorzitter.- De heer Van den Driessche heeft het woord.

De heer Johan Van den Driessche (N-VA).- Wij zitten grotendeels op dezelfde golflengte, want u lijkt de waarde van pop-ups goed en positief in te schatten. Ik begrijp dat u eerst wilt uitzoeken welke mogelijkheden er bestaan en eventueel wilt nagaan wat er ter zake in Vlaanderen gebeurt.

Het nadeel van het besluit van "geringe omvang" is de beperking tot drie maanden. Het nadeel van een tijdelijke bezetting is volgens specialisten het risico dat ze in geval van betwisting alsnog wordt geherkwalificeerd tot een klassieke handelshuur. Dat kan tot serieuze problemen leiden.

Graag hoor ik wat er verder op dit vlak gebeurt. Ik ben het met u eens dat pop-upstores geen wondermiddel zijn, en dat er een evenwicht moet bestaan zodat de tijdelijke handelszaken voldoende ingebed en duurzaam zijn. Misschien moeten wij toch nagaan of een tijdelijke huur van een jaar voor dit gewest nuttig kan zijn. Misschien kan Brussel zijn voordeel doen met de ervaringen die men in Vlaanderen heeft opgedaan.

- *Het incident is gesloten.*

[259]

QUESTION ORALE DE MME ZOÉ GENOT

À M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DE L'EMPLOI, DE L'ÉCONOMIE ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,

concernant "les relations avec la Flandre dans le cadre de la Stratégie 2025".

M. le président.- La parole est à Mme Genot.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- La Stratégie 2025 a été publiée le 16 juin 2015. Et son asymétrie a très vite sauté aux yeux avec un travail commun entamé avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne, et une Région flamande au balcon. Un des arguments que la Flandre évoquait alors était le manque de concertation préalable. Je souhaiterais dès lors savoir sur les dossiers emploi de la Stratégie 2025, quel travail de préparation a pu être fait avec la Flandre avant mi-juin 2015 ? Quelles réunions ont eu lieu au préalable sur ce sujet avec le ministre de l'emploi flamand et à quelle date ?

Depuis, le travail s'est poursuivi et vous avez évoqué l'engagement de la Flandre à travers divers dossiers concrets Vous avez cité le travail en commun des offices régionaux de l'emploi, le dialogue interrégional sur les matières transférées relatives aux aides à l'emploi. Quels sont les dossiers emploi qui ont pu avancer concrètement et pour aboutir à quels résultats ?

[263]

M. le président.- La parole est à M. Gosuin.

M. Didier Gosuin, ministre.- Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie 2025, et plus particulièrement de l’opérationnalisation de la sixième réforme de l’État, la Région bruxelloise collabore avec la Flandre sur une série de chantiers.

Tout d’abord, j’aimerais rappeler ici le mandatement du VDAB par Actiris depuis 2015 pour la formation et l’accompagnement des chercheurs d’emploi bruxellois qui souhaitent suivre un parcours d’insertion professionnelle néerlandophone auprès du VDAB.

L’autre chantier sur lequel on travaille est la concertation sur les matières transférées relatives aux aides à l’emploi et en matière économique. Un dialogue interrégional visant à analyser les impacts

induits par la concurrence des dispositifs des Régions en matière d'emploi et à en éviter les effets négatifs sur les entreprises et les travailleurs a été instauré. La gestion de l'aspect interrégional des dispositifs se fera via sept protocoles d'accord :

- le protocole relatif à la compétence groupes cibles : ce protocole entre Régions a été conclu afin de veiller à la continuité du droit aux allocations d'activation et aux réductions de cotisations patronales, attesté par la carte de travail et les attestations, tout en tenant compte des questions de mobilité interrégionale ainsi que des modifications réglementaires à venir ;

- le protocole relatif à la compétence reclassement professionnel : le protocole a été conclu afin de régler les questions de collaboration interrégionale et de mobilité interrégionale concernant les deux volets de cette compétence transférée à la Région. Il s'agit du remboursement des frais de reclassement aux entreprises dans la cadre de licenciements collectifs et de l'imposition de sanctions aux employeurs en cas d'absence de reclassement dans le cadre du licenciement individuel ;

- le protocole relatif à la compétence dispenses : par ce protocole, les Régions s'accordent notamment sur les dispositions à appliquer en cas de mobilité interrégionale d'une personne bénéficiant d'une dispense ;

- le protocole relatif à la compétence ALE : ce protocole comprend les dispositions relatives à la période de transition d'un an entre la reprise légale et effective de cette matière par les Régions ;

- le protocole relatif à la compétence titres-services : ce protocole aménage les relations entre les trois Régions durant la période transitoire avant la reprise effective et opérationnelle de la compétence par celles-ci ;

- le protocole relatif à la compétence congé éducation payé : ce protocole organise une circulation régulière de l'information des Communautés vers les Régions au sujet des formations ouvrant le droit au congé-éducation payé et fixe des règles de bonne collaboration entre les parties lorsque l'une d'elles a des projets de modification de sa réglementation ;

- le protocole relatif à la compétence bonus stage et démarrage : ce protocole entre les Régions règle la mobilité interrégionale et ainsi que la question de la Région de référence pour le bénéfice de cette mesure et des modalités opérationnelles qui en découlent.

[265]

(Remarques de Mme Zoé Genot)

M. Didier Gosuin, ministre.- La Flandre a été associée à l'élaboration de la Stratégie 2025. Elle a d'ailleurs participé à la première réunion. Ensuite, elle a décidé de ne pas signer le texte.

Mais la Stratégie a été conçue dans des groupes de travail où se retrouvaient les cabinets de l'ensemble des Régions et des Communautés.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- La Flandre dit qu'elle ne collabore pas à la Stratégie 2025 parce qu'elle n'a pas été associée à sa conception.

M. Didier Gosuin, ministre.- Cela m'étonnerait car, au moment de la Stratégie 2025, le ministre du gouvernement flamand était présent.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Il a expliqué son refus de signer par l'absence de travail commun suffisant

M. Didier Gosuin, ministre.- Ce n'est pas l'argument avancé dans son courrier au ministre-président.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Je répercute ce qui a été écrit dans la presse...

M. Didier Gosuin, ministre.- S'il fallait croire tout ce qui est écrit dans la presse...

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Je vous pose précisément toutes ces questions pour me rendre compte du travail préalable effectué et juger sur des faits tangibles.

- *L'incident est clos.*

[283]

QUESTION ORALE DE MME ZOÉ GENOT

À M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DE L'EMPLOI, DE L'ÉCONOMIE ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,

concernant "l'Observatoire de l'Emploi et la publicité de ses analyses".

M. le président.- La parole est à Mme Genot.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Par le passé, j'ai pu lire pas mal d'analyses intéressantes de l'Observatoire pour l'emploi, outre le traitement de statistiques régulièrement diffusées. D'après son site, l'observatoire structure ses activités en fonction de diverses demandes d'acteurs socio-économiques, institutionnels ou politiques, qu'ils soient bruxellois, nationaux ou internationaux et en fonction de questions qui découlent du débat socio-économique entre les acteurs bruxellois.

Les réponses que l'observatoire donne peuvent prendre la forme de publications qui informent les acteurs concernés par le développement de la Région. Elles prennent également la forme d'interventions ponctuelles qui traitent des demandes de diagnostic et d'analyse qu'il reçoit.

Depuis sa création, l'observatoire a passé un certain nombre de conventions d'étude avec des acteurs bruxellois, notamment le Centre de référence professionnelle bruxellois pour le secteur horeca (Horeca Be Pro), le Port de Bruxelles, citydev.brussels, Wallonie-Bruxelles Tourisme, la fédération de l'industrie technologique (Agoria), le Conseil économique et social de la Région bruxelloise...

Quelles études, sur la base de convention avec des acteurs, ont été réalisées ? Quels sont leurs apports ? Où peut-on les consulter ?

L'observatoire participe aussi activement aux différents groupes de travail du Pacte territorial pour l'emploi. Ainsi, depuis 1998, l'étude qu'il réalise annuellement sur les difficultés de recrutement des entreprises bruxelloises - lesdites "fonctions critiques" - constitue un instrument important pour le groupe de travail qui se penche sur la problématique de la concordance entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi. L'observatoire a également mené des travaux dans le domaine de la lutte contre les discriminations à l'emploi touchant les femmes et les personnes d'origine étrangère.

Quelles études sur la lutte contre la discrimination ont été réalisées ces deux dernières années ? Avec quels apports et où peut-on les consulter ?

Quels objectifs ont été fixés à cet observatoire ? Y a-t-il toujours une volonté de réaliser des études un peu prospectives, basées sur l'accès à des données très détaillées comme celles d'Actiris ?

Quelle est la volonté de faire bénéficier l'ensemble des acteurs de la Région de leurs analyses ? De quelle équipe est constitué l'observatoire ?

En toute franchise, pendant des années, j'ai lu les publications de l'observatoire. Je les trouvais intéressantes. Or, depuis ces dernières années, elles sont beaucoup moins nombreuses à figurer sur le site de l'observatoire. Je me demandais donc si l'observatoire était devenu l'observatoire privé

d'Actiris, qui ne mutualiserait plus les analyses intéressantes réalisées. Je trouverais cela dommage eu égard au travail effectué.

[289]

M. le président.- La parole est à M. Gosuin.

M. Didier Gosuin, ministre.- L'Observatoire bruxellois de l'emploi est un département rattaché à la Direction des services indépendants d'Actiris. Ses objectifs sont ainsi fixés par le contrat de gestion d'Actiris, en son chapitre 2, article 48, que je vous synthétise comme suit : obtenir une vision du marché du travail bruxellois dans sa totalité tant des secteurs que des offres qui dépassent celles actuellement reçues par Actiris.

Cette analyse peut être étendue à une vision prospective ainsi qu'à la situation prévalant dans la zone métropolitaine. Ensuite, sa mission est d'objectiver et de mettre en évidence les tensions sur le marché de l'emploi, notamment, grâce à un état des lieux de la qualité de l'emploi, de ses principaux déterminants, des grandes tendances et des besoins en emplois et compétences. Il doit aussi analyser les interdépendances entre le marché de l'emploi régional bruxellois et des autres Régions.

Par ailleurs, il doit fournir les données nécessaires au contrôle du marché de l'emploi mais aussi développer une analyse pour confronter les besoins des chercheurs d'emploi et des employeurs ainsi qu'à l'offre du territoire pour décider si recourir ou non aux partenaires. Il doit ainsi renforcer les collaborations externes.

De plus, l'observatoire est tenu de rendre ses informations accessibles en interne et pour le comité de gestion. Il doit aussi encourager les échanges d'informations relatives au marché de l'emploi et aux formations avec Bruxelles Formation et le VDAB.

Enfin, il doit produire et délivrer des connaissances opérationnelles sur les entreprises qui recrutent, sur les profils des chercheurs d'emploi, et sur les besoins en main-d'œuvre par secteur d'activité économique et par niveau de qualification. Une attention particulière sera accordée à l'usage et à l'intérêt de ces connaissances pour Actiris et les autres acteurs concernés ainsi qu'à la visibilité et la communication des informations récoltées.

Dans ses collaborations avec les opérateurs de formation, l'observatoire a lancé un vaste chantier de prospective des métiers et qualifications. S'il procède d'une analyse détaillée des données propres à Actiris, ce chantier vise aussi à les articuler avec l'ensemble des informations pertinentes pour une analyse prospective.

Depuis sa création, l'observatoire se penche sur la question de l'anticipation des besoins en emplois et en qualifications avec notamment l'analyse des fonctions critiques. Cet exercice se fait en collaboration avec les opérateurs de formations, conformément aux objectifs de l'observatoire tels que je viens de vous les exposer. L'accord de coopération relatif aux politiques croisées a donné une nouvelle impulsion à la veille et à l'anticipation. L'observatoire a créé un nouvel outil de veille et d'anticipation en Région bruxelloise en concertation avec les partenaires sociaux et les acteurs de la formation, à savoir :

- des analyses sectorielles, articulant les champs de l'emploi, la formation et l'enseignement, dites "focus sectoriels" pour identifier les futurs métiers porteurs d'emploi, les métiers en transformation avec notamment le contenu des postes de travail et le niveau de qualifications, et les métiers émergents. Ces analyses traitent aussi des tensions sur le marché de l'emploi ; des évolutions entre autres démographiques, socioéconomiques, sociétales ou technologiques, et aident à formuler des pistes prospectives ; et aident à déterminer les besoins en emploi et en formation, voire en enseignement. Les focus sectoriels actuellement publiés et mis en ligne sur le site d'Actiris concernent l'enseignement, le commerce, l'action sociale et l'horeca. Paraîtront dans le courant du deuxième semestre 2016 les focus sur l'industrie et sur le transport et logistique ;

[291]

- le développement d'un outil de veille "métiers" harmonisé au sein des six centres de référence (CDR) bruxellois, auquel Bruxelles Formation est associée et pour lequel les CDR horeca et construction se sont portés volontaires afin de collaborer au développement d'une méthodologie et, ensuite, la tester. Le projet pilote terminé en 2016 est en cours d'évaluation et sera, si concluant et moyennant d'éventuelles adaptions, étendu aux six CDR afin de structurer et d'harmoniser les pratiques de veille en leur sein.

Cet intérêt pour la veille et anticipation trouve également écho dans le contrat de gestion d'Actiris. Il entretient aussi des liens avec la détermination des besoins en emploi, formation et enseignement dans le cadre de la sixième réforme de l'État. Plus récemment, ces travaux de veille et anticipation ont trouvé leur prolongation dans le cadre de la Stratégie 2025 mise en œuvre au sein de la task force emploi-formation-enseignement-entreprises, et prennent la forme de tables rondes.

L'observatoire, à côté d'autres institutions, est ainsi membre actif du consortium qui a été créé pour mettre en œuvre lesdites tables rondes. L'objectif de ces dernières est de réunir les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'enseignement ainsi que les représentants sectoriels pour qu'ils produisent ensemble des recommandations concrètes. Ces dernières doivent permettre d'orienter les actions à mener en matière d'emploi, de formation, de validation et d'enseignement en Région de Bruxelles-Capitale, avec pour objectif de favoriser l'accès à l'emploi des Bruxellois et de rencontrer les besoins du secteur.

La première table ronde a porté sur l'horeca et s'est tenue le 4 juin de cette année. D'autres secteurs

suivront. Le prochain sera celui de la construction.

Dans le cadre du Programme régional d'économie circulaire (PREC), on relèvera la mesure transversale qui indique que l'observatoire d'Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB Brussel réaliseront une étude prospective sur les métiers appelés à se développer en économie circulaire et sur les compétences nécessaires à l'économie circulaire de demain, avec l'appui de Bruxelles Environnement.

S'agissant des études relatives à la lutte contre les discriminations au cours des deux dernières années, l'observatoire a publié "FOCUS - Les femmes rentrantes : des chercheuses d'emploi en quête de visibilité" et "FOCUS - Aperçu de la situation des travailleurs "seniors" sur le marché de l'emploi bruxellois".

Pour remplir toutes ses missions, l'Observatoire bruxellois de l'emploi se compose d'une équipe de quinze personnes représentant 13,8 équivalents temps plein. Toutes ses études sont consultables sur le site d'Actiris, dans la rubrique "Observatoire".

[293]

M. le président.- La parole est à Mme Genot.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Pour être tout à fait honnête, j'ai entendu parler de certaines études, qui ont par exemple été communiquées aux partenaires sociaux dans le cadre du conseil de gestion et n'étaient pas accessibles sur le site. Je voudrais donc encourager au maximum que ces analyses et ces études - qui sont souvent de qualité et s'avèrent des outils utiles pour faire avancer notre réflexion en matière d'emploi - soient mises à la disposition de tous.

M. Didier Gosuin, ministre.- Toutes les études finalisées sont publiées, conformément aux dispositions relatives à la transparence de l'information. Comme ministre, pour élaborer des groupes cibles, je demande des informations à l'observatoire. Ce sont des informations publiées, mais qui font partie d'un dossier global qui n'est pas public, comme tout travail préparatoire dans une administration. Ceci est tout à fait en conformité avec les dispositions de transparence de l'information. Mais toutes les études finalisées sont accessibles.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- En tant qu'économiste, j'aime bien voir comment les chiffres sont obtenus et traités. Par le passé, les études étaient de niveau universitaire et détaillaient la manière dont étaient utilisés ces chiffres pour arriver à tel résultat. Il importe donc de mutualiser au maximum le travail effectué, car il est intéressant pour tout le monde.

M. Didier Gosuin, ministre.- Mais l'observatoire travaille avec l'IBSA...

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Mais maintenant, on publie juste les chiffres obtenus, sans détailler les méthodologies. Auparavant, comme dans les études universitaires, on pouvait voir quelles hypothèses avaient été prises...

M. Didier Gosuin, ministre.- Dans toutes les études de l'observatoire, il y a une bibliographie en annexe.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Une bibliographie n'est pas une méthode de calcul.

- *L'incident est clos.*

[309]

QUESTION ORALE DE MME ZOÉ GENOT

À M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DE L'EMPLOI, DE L'ÉCONOMIE ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,

concernant "la Stratégie 2025 et l'émergence d'emplois durables et de qualité".

M. le président.- La parole est à Mme Genot.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Le sixième chantier de l'objectif 1 de la Stratégie 2025, "Mise en œuvre de la sixième réforme", fut défini comme suit en juin 2015 : "Création d'une stratégie de transition vers l'emploi durable : soutenir l'émergence d'emplois durables et de qualité en vue d'une transition des dispositifs emplois groupes cibles vers des emplois durables et de qualité (engagement qualité emploi)". Cela avait, évidemment, attiré mon attention.

Ce sixième chantier me paraissait avoir des objectifs particulièrement intéressants, je souhaiterais donc faire le point avec vous sur les efforts qui ont pu être lancés en vue d'avancer dans cette voie.

Ce chantier a-t-il pu être précisé et dans quels termes ? Qui pilote ce chantier ? Avec quels objectifs et quel calendrier ? Une photographie de la qualité actuelle de l'emploi à Bruxelles a-t-elle pu être réalisée ? Il me semble en effet que, pour pouvoir l'améliorer, il est important de bien évaluer le point de départ. Quels seront donc les indicateurs pour l'évaluer ?

Quelles réunions ont-elles pu être tenues et avec quels acteurs ? Vu la dégradation de la qualité des emplois (multiplication des contrats à durée déterminée, diminution de leur durée, diminution du temps de travail, pression sur les travailleurs, multiplication des salaires bas), les efforts qui pourront être faits seront particulièrement déterminants pour les travailleurs bruxellois occupant ces contrats.

[313]

M. le président.- La parole est à M. Gosuin.

M. Didier Gosuin, ministre.- Le chantier auquel vous faites référence est traité à deux niveaux dans la Stratégie 2025.

Premièrement, à l'Axe 1 - Objectif 1, consacré à la mise en œuvre de la sixième réforme de l'État.

Pour information, une note d'orientation sur la réforme de la compétence des groupes cibles a été adoptée en Conseil des ministres. L'emploi de qualité et durable est un élément central de cette réforme.

Deuxièmement, à l'Axe 2 - Objectif 8, consacré spécifiquement à la promotion d'un emploi durable et de qualité.

Lors du débat en commission du 26 mai, nous avons eu, le ministre-président et moi-même, l'occasion de présenter les résultats et les avancées des différents chantiers de la Stratégie 2025. Je me permettrai de vous y renvoyer pour prendre connaissance des résultats et des avancées spécifiques à l'Axe 2 - Objectif 8.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Ce jour-là, j'étais présente et l'Objectif 1 n'a pas été abordé.

M. Didier Gosuin, ministre.- Mais, je vous ai répondu. Une note d'orientation sur la réforme de la compétence des groupes cibles a été adoptée en Conseil des ministres.

J'imagine que vous me réinterrogerez à la rentrée sur le contenu.

Puisque l'Objectif 1 est atteint, vous souhaitez que je relise ce que j'ai dit sur l'Objectif 8, "promotion d'un emploi durable, de qualité". Il vise à contribuer à une régulation optimale du fonctionnement du marché de l'emploi en facilitant l'accès à un emploi de qualité, en valorisant un emploi de qualité et en augmentant la participation des travailleurs en risque de discrimination à

l'emploi. Il se subdivise en sept chantiers déclinés en 21 actions, dont les effets combinés sont susceptibles de remplir les objectifs fixés par le gouvernement et les partenaires sociaux.

Voici les chantiers principaux :

- améliorer le dispositif de validation et de valorisation des compétences ;

- aider à une prise de décision administrative en matière de marchés publics, respectueuse de la législation ;

- soutenir des actions en faveur de l'égalité de traitement et de la diversité ;

- encourager et généraliser l'utilisation des clauses sociales et de formation dans les marchés publics ;

- soutenir des actions pour concilier vie professionnelle et vie privée ;

- lutter contre le dumping social ;

- soutenir l'égalité des genres.

[323]

Quelles sont les réalisations principales ?

Comme vous le savez, les problématiques de la diversité et de la discrimination à l'embauche sont bien réelles en Région bruxelloise. Pour reprendre quelques chiffres, d'après les indicateurs 2015 de l'intégration des personnes d'origine étrangère publiés conjointement par la Commission européenne et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Belgique reste l'un des pays où le taux d'emploi parmi les personnes issues de l'immigration est le plus bas, puisqu'il est toujours inférieur de plus de 10% au taux d'emploi des nationaux.

Le Monitoring socio-économique 2015 relève qu'à "Bruxelles, le taux d'emploi des personnes d'origine belge est, en 2012, de 71,0%... Les taux d'emploi les plus faibles sont observés pour les personnes originaires d'autres pays européens et du Proche- et Moyen-Orient avec des taux inférieurs à 35%".

Et lorsque que l'on compare ces derniers chiffres du monitoring avec ceux de l'édition précédente publiée en 2012, on s'aperçoit amèrement que la situation ne s'est pas améliorée en Région de Bruxelles-Capitale.

Face à ce constat, il m'apparaît essentiel de passer de l'intention à l'action. Une réflexion globale est en cours au sein de mon cabinet pour repenser les outils permettant un réel impact en matière de diversité. Cette réflexion est organisée de façon transversale, intégrant l'ensemble des compétences dont j'ai la charge. Outre la nécessité d'offrir à tous la possibilité de participer à la vie économique et sociale de la Région, il est évident que le multiculturalisme est une plus-value importante pour le monde économique.

Ce point est d'ailleurs soutenu par les acteurs économiques bruxellois. À titre d'exemple, Brussels Enterprises Commerce and Industry (BECI) a sous-titré son livre blanc de la diversité "Diversity means performance". Il est primordial que cette équation devienne une réalité pour les entreprises bruxelloises.

La première action posée est la décision d'évaluer les outils de diversité de la Région bruxelloise dans le cadre de cet objectif 8 de l'axe 2 de la Stratégie 2025.

Concrètement, un cahier des charges pour l'évaluation des instruments de la Région bruxelloise en matière de diversité a été attribué fin mai 2016 par le Conseil de la non-discrimination et de la diversité (CNDD). L'objectif précis est d'évaluer la pertinence et l'efficacité des outils existants au regard de la législation et des objectifs gouvernementaux en matière de diversité sur le marché de l'emploi et dans les entreprises bruxelloises.

Les recommandations qui seront apportées dans le cadre de cette évaluation seront analysées pour l'adaptation de ces outils et il est déjà prévu d'adopter une nouvelle charte de la diversité avant la fin de l'année.

Parmi les autres réalisations sur cet objectif, un groupe de travail consacré à la lutte contre le dumping social a été créé au sein du Conseil économique et social. La première réunion de ce groupe de travail a eu lieu le 23 mai 2016. D'ici fin 2016, ce groupe de travail proposera des recommandations relatives :

- à la création d'une plate-forme interfédérale/interrégionale de partage de données de marchés publics ;

- à la possibilité de la mise en place d'un répertoire bruxellois des prestataires et d'une centralisation des attestations de bonne exécution des pouvoirs adjudicateurs ;

- au développement de critères relatifs à la capacité financière des entreprises.

Enfin, un rapport d'évaluation du projet qui réunit Actiris, Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers (CIRÉ) et le Brussels Onthaalbureau voor Inburgering (BON) dans le cadre du chantier "Valorisation des diplômes/compétences acquis à l'étranger" sera disponible dans les prochaines semaines et constituera un premier jalon dans l'avancée de ce dossier.

[327]

M. le président.- La parole est à Mme Genot.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Merci, mais toute cette partie, je l'avais déjà entendue. Vous savez, parce que nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter de multiples fois, que je m'intéresse très fort à la diversité, au dumping social et à la valorisation des compétences. Dans le cadre de cette question, j'espérais que vous aborderiez la qualité, puisque c'est sur l'aspect emploi durable et de qualité que je vous interroge.

Ce qui m'inquiète, c'est que le nombre de contrats de travail à durée indéterminée diminue, c'est que la longueur des contrats à durée déterminée est de plus en plus courte avec des contrats à la semaine ou au mois, c'est qu'il y a de plus en plus d'emplois à temps partiel subi et que de plus en plus de personnes sont au salaire minimum et qui n'ont pas de perspectives d'augmentation. C'est tout cela qu'il faut combattre pour augmenter la qualité de l'emploi.

Vous avez déclaré que soutenir l'émergence d'emplois durables et de qualité faisait partie de vos priorités. Je vous ai donc demandé quels étaient les indicateurs d'un emploi de qualité et quel était l'état des contrats actuellement. Ce qui m'intéresse, c'est comment mesurer et ensuite comment se fera l'évolution. Or, vous me répondez en me listant toute une série de mesures qui, si elles sont très intéressantes, n'ont rien à voir avec le sujet.

M. Didier Gosuin, ministre.- En ce qui concerne les emplois durables, je rappelle que je n'ai pas la compétence du droit du travail. Vous verrez cependant, dans les groupes cibles, que l'élément emploi durable et de qualité est une priorité.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Nous en rediscuterons donc à la rentrée.

- *L'incident est clos.*

[335]

QUESTION ORALE DE MME ZOÉ GENOT

À M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DE L'EMPLOI, DE L'ÉCONOMIE ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,

concernant "le soutien bruxellois aux chômeurs exclus".

M. le président.- La parole est à Mme Genot.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- À diverses reprises, vous avez exprimé votre volonté, que nous avons saluée, de ne pas laisser sur le bord du chemin les chômeurs exclus par le niveau fédéral. Cependant, pour pouvoir soutenir et rapprocher ces exclus de nos services d'insertion, il faut d'abord les identifier.

Actiris avait identifié les exclus après trois ans des allocations d'insertion et les avait invités à rester demandeurs d'emploi inscrits. Cette demande avait remporté un succès relatif. Pouvez-vous nous dire quelle évaluation a été faite de ce dispositif ? Quelles améliorations ont pu être proposées ?

D'autres catégories ont été exclues ces dernières années. Quelles catégories ont pu être relancées ? Pour quelles années d'exclusion ? Un focus a-t-il été fait sur les jeunes ? Avec quels résultats ? Par ailleurs, votre volonté était de pouvoir les soutenir via un accès aux aides à l'emploi. Quels efforts ont déjà pu être réalisés ? De nouvelles pistes sont-elles travaillées ? Si oui, lesquelles ?

[339]

M. le président.- La parole est à M. Gosuin.

M. Didier Gosuin, ministre.- Quand le gouvernement fédéral a décidé de sa politique d'exclusion, nous ne recevions que des données "Stock" provenant de l'ONEM, et pas de données permettant d'identifier les personnes exclues. Pour les chercheurs d’emploi qui arrivent à la fin de leur droit aux allocations d’insertion, Actiris reçoit désormais, par flux de l’ONEM, toutes les informations nécessaires permettant de les identifier.

Actiris envoie à ces chercheurs d’emploi deux courriers : le premier les informe qu’ils peuvent se réinscrire auprès d’Actiris pour continuer à bénéficier de ses services et des différentes aides à l’emploi ; le deuxième est un formulaire que le chercheur d’emploi doit compléter afin d’obtenir un rendez-vous auprès d’un assistant social d’Actiris, s’il estime souffrir de problèmes de santé chroniques ou aigus. En effet, je vous rappelle que tout chercheur d’emploi qui entre dans les

conditions pour bénéficier d'un accompagnement actif adapté peut obtenir la prolongation de ses allocations d'insertion pour une période de 24 mois.

À ce jour, Actiris n'a pas encore réalisé d'évaluation du dispositif, mais une étude est en cours par l'Observatoire bruxellois de l'emploi. Le rapport final est attendu pour la fin de cette année.

Nous avons effectivement constaté qu'un certain nombre de jeunes ne percevaient plus ou pas l'intérêt de s'inscrire auprès d'Actiris à partir du moment où ils ne pouvaient bénéficier d'allocations d'insertion. C'est pourquoi Actiris a organisé en février une campagne de communication à destination des jeunes, dont le but était de les convaincre de la valeur ajoutée des services d'Actiris pour leur insertion sur le marché du travail et, donc, de les inciter à venir s'inscrire.

[341]

Je souhaite également vous rappeler que dans le cadre du dispositif bruxellois Garantie pour la jeunesse, le site internet www.meandmyjob.brussels a été développé pour donner une série d'informations aux jeunes en termes d'emploi, de formation…

De plus, différentes actions dans le dispositif Garantie pour la jeunesse ont pour objectif d'aller chercher les jeunes et de les amener à s'inscrire auprès d'Actiris pour bénéficier de l'offre de services garantie jeunes. Mon objectif premier est que les exclus des allocations d'insertion ou du chômage ne le soient pas une deuxième fois par une exclusion des aides à l'emploi. Pour cela, ma volonté est de modifier, dans les limites réglementaires et légales, les dispositifs existants pour qu'ils soient accessibles non pas aux chômeurs complets indemnisés, mais aux demandeurs d'emploi inoccupés inscrits auprès d'Actiris. Ainsi, le chômeur exclu des allocations d'insertion ou de chômage pourra en bénéficier. Il fait donc partie des groupes cibles.

En outre, je viens de déposer au gouvernement un projet d'arrêté modifiant l'arrêté royal du 12 décembre 2001 concernant les titres-services afin d'élargir le public cible des 60% aux demandeurs d'emploi inoccupés et non plus seulement aux chômeurs indemnisés.

Dans le cadre de la réforme des groupes cibles que je déposerai prochainement au gouvernement, j'ai entrepris la même démarche. Il faudra donc faire preuve d'un peu de patience.

[343]

M. le président.- La parole est à Mme Genot.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Je note les deux avancées positives : l'ouverture sur les groupes cibles et sur les titres-services. Par contre, vous n'avez pas répondu à quelques questions. J'avais déjà eu vos réponses sur les exclus des allocations d'insertion, mais je vous parlais d'autres catégories exclues ces dernières années. Il y a quasiment autant d'exclus via le système de contrôle que via le système de limitation dans le temps des allocations d'insertion.

Chaque fois, vous avez répondu avoir relancé les gens qui avaient perdu leurs allocations d'insertion, mais vous n'avez pas évoqué les exclus du contrôle. Sont-ils concernés de la même manière ? Y a-t-il un flux d'information avec l'ONEM ? Ces catégories sont-elles automatiquement relancées ?

M. Didier Gosuin, ministre.- Nous avons l'information. Je ne peux toutefois pas vous répondre ici de manière affirmative, car nous nous sommes braqués sur l'essentiel, qui était l'exclusion massive d'un certain nombre de gens. Si nous recevons ponctuellement de l'ONEM une information sur des gens individuellement sanctionnés, le même travail est fait auprès de ces personnes.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Les exclusions des gens par le contrôle sont massives également. Plus d'un million de personnes ont subi, ces dix dernières années, des sanctions temporaires ou ponctuelles. Cela mérite aussi notre attention.

M. Didier Gosuin, ministre.- Elles sont massives d'une autre manière.

- *L'incident est clos.*